

ÉDITORIAL / OPINIONS / MONDE

L'EXPRESS POLITIQUE



Comité sur l'armée

Le ministre canadien de la Défense nationale Doug Young vient de former un comité de conseillers qui devront s'attarder à la question de la réorganisation des Forces armées canadiennes, a rapporté CTV. Selon le réseau de télévision, les historiens Desmond Morton et Jack Granatstein ainsi que David Bercuson, de l'Université de Calgary, siègeront au sein de ce comité. « Notre tâche est de continuer à procurer aux Forces canadiennes un environnement dans lequel elles peuvent fonctionner de façon efficace, dans ce pays et où elles auront un travail à effectuer », a déclaré le ministre.

Presse Canadienne

Chrétien appuie Young

Le premier ministre Jean Chrétien se dit fort satisfait du travail effectué par le ministre de la Défense, Doug Young. « Je l'appuie entièrement », a-t-il dit en faisant référence à l'intention de M. Young de limiter dans le temps les travaux de la Commission d'enquête sur la Somalie. « En deux ans, nous avons dépensé 25 millions dans le cadre de cette enquête. Le temps était venu d'y mettre un terme et de procéder avec les réformes nécessaires », a déclaré M. Chrétien en mission commerciale aux Philippines. Le premier ministre s'adressait aux médias après avoir participé à la signature d'un accord Canada-Philippines sur le transport aérien qui autorise la prestation de services aériens directs entre les deux pays.

Valérie Beauregard

Pas de remaniement

Plusieurs s'agitent sur la colline parlementaire, en pure perte. Il n'est pas question d'un remaniement ministériel dans l'avenir prévisible, pas avant l'ajournement de la fin juin. Plusieurs sources, dans les couloirs à Québec, indiquent que le premier ministre Bouchard a carrément écarté l'hypothèse de chambarder les responsabilités entre ses ministres pour la rentrée parlementaire de la mi-mars.

Denis Lessard

Moins d'organismes

Le Conseil du Trésor a demandé à tous les ministères d'identifier les organismes gouvernementaux susceptibles d'être fusionnés. Le rapport doit être remis pour la fin janvier. Lors de la formation du gouvernement, à la fin de janvier 1996, le premier ministre Bouchard s'était engagé à élaguer les organismes gouvernementaux, mais peu de fusions sont survenues depuis. Des organismes se sont même ajoutés.

Denis Lessard

Victoire francophone

Les francophones de l'Ontario pourront désormais gérer eux-mêmes leurs écoles. En présentant son ambitieuse réforme du système scolaire, lundi, le ministre ontarien de l'Éducation, John Snobelen, a annoncé la création de sept nouveaux conseils scolaires francophones à travers la province et l'agrandissement du territoire des quatre conseils qui existent déjà. Du coup, toutes les écoles françaises de la province passeront sous la tutelle exclusive des francophones. À l'heure actuelle, la plupart d'entre elles sont rattachées à des conseils anglophones, soit à une soixantaine de conseils différents.

Presse Canadienne

Hydro convoquée

Les dirigeants d'Hydro-Québec devront comparaître du 11 au 13 mars devant des députés de l'Assemblée nationale pour venir expliquer les orientations et la gestion de la société d'État. Les dirigeants d'Hydro devront de plus produire une liste de documents et d'études qu'ils mènent sur la restructuration des marchés de l'électricité, l'efficacité énergétique et la recherche.

Presse Canadienne

Autres informations page B 5

Les 50 millions de la loi 111: Québec ne paiera pas

DENIS LESSARD du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard n'a pas l'intention d'allonger les 50 millions nécessaires pour payer, rétroactivement, les enseignants qui viennent de remporter la victoire quant à une revendication qui remonte à 1983.

Selon les informations obtenues par La Presse, Québec a fermement l'intention d'en appeler du verdict d'un tribunal d'arbitrage tombé la semaine dernière et qui statuait

que la loi 111, adoptée en 1982 pour forcer le retour au travail des enseignants, était inconstitutionnelle.

Cette loi, qui imposait une sanction de deux jours de salaires aux enseignants à l'époque, visait le respect des lois 70 et 105, qui décrétaient les conditions de travail du secteur public. Après un débat houleux, le gouvernement Lévesque avait imposé des compressions importantes au secteur public.

Or, ces deux lois n'avaient pas été traduites en anglais, et profitant

de ce détail technique, la CEQ avait gagné en Cour suprême en 1990. Les deux lois étaient considérées comme inconstitutionnelles.

Visant l'application de ces deux lois, la loi 111 devenait aussi caduque, a tranché par la suite la Cour d'appel du Québec. Québec avait interjeté appel de ce verdict, mais la Cour suprême avait refusé d'entendre cet appel.

La semaine dernière, la CEQ l'emportait devant un tribunal d'arbitrage, cette fois au sujet d'un effet précis de la loi 111, la suspension de deux jours de salaire à l'époque.

Avec les intérêts, la note s'élève à environ 50 millions pour le gouvernement. Or, il est clair que Québec ne paiera pas. On songe à utiliser un bref d'évocation pour casser la décision arbitrale. Si cette voie était bloquée, une loi spéciale est envisagée pour tout simplement légitimer la loi 111.

Ce dernier scénario a été proposé à maintes reprises aux présidents du Conseil du Trésor, dans les dernières années, à Pauline Marois en particulier, mais cette dernière s'était toujours refusée à un tel recours.



PHOTO PC

Le premier ministre Lucien Bouchard (à gauche) en conversation avec ses homologues du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, de l'Alberta, Ralph Klein, et de la Colombie-Britannique, Glen Clark.

Équipe Canada compréhensive quant au travail des enfants

MARIE TISON de la PC, MANILLE, Philippines

La mission commerciale d'Équipe Canada est venue faire des affaires en Asie, mais elle n'a pas laissé de côté les questions sociales pour autant.

Déjà, en Corée du Sud, le premier ministre Jean Chrétien et les neuf premiers ministres qui l'accompagnent avaient abordé avec leurs hôtes la question du conflit syndical qui agite présentement le pays.

Hier, aux Philippines, ils se sont attaqués au problème du travail des enfants.

Le premier ministre Chrétien et ses homologues du Québec Lucien Bouchard, de la Saskatchewan Roy

Romanow et de l'Alberta Ralph Klein, ont soulevé la question avec le président des Philippines Fidel Ramos, quelques heures seulement après leur arrivée à Manille.

Le premier ministre Bouchard avait déjà indiqué que cette question le préoccupait.

Si, en Corée, les dirigeants canadiens se montraient réticents lorsqu'ils étaient interrogés au sujet des problèmes syndicaux, hier, ils étaient beaucoup plus loquaces sur la question du travail des enfants.

Ils se sont également montrés compréhensifs vis-à-vis le gouvernement philippin, qui leur a expliqué qu'il essayait d'éliminer l'exploitation des enfants sous toutes ses formes.

« Ils font vraiment des efforts, a

déclaré M. Bouchard. Il faut reconnaître que le gouvernement a une politique systématique, officielle, il y a un plan quinquennal, et puis l'ACDI (Agence canadienne de développement international) a des programmes pour venir en aide. »

Pour sa part, M. Chrétien a fait valoir qu'il s'agissait d'un problème de pauvreté.

« C'est difficile pour eux, a-t-il déclaré. Ils sont conscients du problème, ils ont passé des législations et ils ont l'intention de le régler. »

M. Bouchard n'a pas voulu dire s'il était satisfait de ces mesures. Il a expliqué que tout ce que les Canadiens pouvaient faire, c'était d'utiliser un langage diplomatique et déclarer qu'ils « appuyaient tous les efforts » que les Philippines déployaient.

Québec ne changera pas ses règles comptables, même s'il donne raison au vérificateur

MARIO FONTAINE

Le ministre des Finances, Bernard Landry, ne nie pas que Québec sous-évalue son déficit de plus d'un milliard de dollars. Mais il n'a pas l'intention de changer les règles comptables dans l'immédiat, alors que le gouvernement s'est engagé à équilibrer son budget en 1999-2000.

Le vérificateur général du Québec, Guy Breton, écrivait dans les Comptes publics déposés récemment à l'Assemblée nationale que les chiffres officiels ne tiennent pas compte de toutes les obligations relatives aux régimes de retraite des employés de l'État.

« Ça fait 16 ans que le vérificateur met cette note au bas des états financiers. Je ne veux pas dire qu'il a tort techniquement, mais dans une période de rééquilibrage des finances publiques, où on a une loi anti-déficit et des objectifs fixés, il est assez difficile pour nous de procéder à une révolution des méthodes comptables », a expliqué hier M. Landry.

Il est prêt à réexaminer la ques-



Bernard Landry

tion pour essayer de donner satisfaction le plus rapidement possible à M. Breton. Cependant, ajoute le ministre, une chose sera faite un jour, mais se mettre à la tâche tout de suite perturberait le monde de la finance à qui le gouvernement a promis un déficit zéro d'ici deux ans.

À l'instar du premier ministre Bouchard, Bernard Landry rappelle que le prochain budget sera le plus dur de tous, mais qu'après, on commencera à voir la lumière au bout du tunnel. De sorte que gonfler le déficit d'un milliard en modifiant les méthodes comptables ne lui apparaît pas opportun pour le moment.

Pas plus que de s'immiscer dans les querelles qui agitent le conseil municipal de Montréal. « Le gouvernement souhaite que la métropole du Québec soit le mieux gérée possible, et retrouve le plus rapidement possible calme et sérénité », s'est contenté de dire le vice-premier ministre au terme d'une allocution devant l'Association des MBA du Québec.

Allocution au cours de laquelle M. Landry s'est employé à présenter l'image la plus positive de l'économie québécoise. Il faut dissiper l'actuelle atmosphère de morosité, soutient le ministre des Finances. Citant de nombreux indicateurs économiques favorables, il a affirmé que les plus belles années du Québec sont devant nous.

Reste néanmoins la situation préoccupante de l'emploi, en dépit de l'embellie apportée par les derniers chiffres sur le chômage. On vit une difficile transition entre l'ancienne activité primaire et la nouvelle économie, l'ajustement ne s'est pas encore complètement réalisé, convient le ministre.

Les «claims» de Sept-Îles: des Indiens s'adressent aux tribunaux

DENIS LESSARD du bureau de La Presse, QUÉBEC

Une nouvelle saga juridique se dessine entre Québec et les autochtones. Une famille de Montagnais de Mani-Utenam, près de Sept-Îles, vient de s'adresser formellement aux tribunaux pour contrecarrer le projet de développement miniers dans les environs.

Dans une requête en injonction déposée la semaine dernière en Cour supérieure, George McKenzie, au nom de sa famille, demande que la Cour bloque le projet d'exploitation de nickel et de cuivre près de Sept-Îles. Le gisement découvert l'automne dernier a immédiatement été jalonné par le ministère de l'Énergie — des «claims» qui chevauchent des territoires ancestraux des Montagnais. Un tel projet aurait des impacts dévastateurs sur le mode de vie des demandeurs, la vie sauvage et les ressources naturelles, affirme la requête préparée par l'avocat James O'Reilly pour la famille McKenzie.

La signification de cette requête a eu des effets immédiats au ministère de Guy Chevrette. Des avocats spécialisés y voient un contentieux potentiellement aussi lourd que celui qui avait opposé les Cris et le gouvernement Bourassa dans le dossier de Grande Baleine, un ambitieux projet d'aménagement près de la Baie-James. Les recours judiciaires combinés à une baisse de la demande aux États-Unis, avaient contribué à convaincre Hydro-Québec d'abandonner ce projet.

Prenant soin de souligner que le recours venait d'une famille et non de l'ensemble de la communauté montagnaise de la localité, Me O'Reilly n'hésitait pas hier à comparer cette requête aux causes célèbre de Grande Baleine et même aux revendications des autochtones aux balbutiements du projet de la Baie-James.

Dans tous le Canada, les Montagnais sont probablement le groupe autochtone dont les droits ancestraux sont les plus faciles à démontrer, explique-t-il. Ils n'ont jamais été cédés, transférés par traité. Même pour le développement récent de Sainte-Marguerite — un ouvrage d'Hydro-Québec — les Montagnais ont accepté de ne pas bloquer le projet sans préjudice pour les droits auxquels ils pourraient prétendre sur le territoire, explique-t-on par ailleurs.

L'affaire pourrait se compliquer encore car M. McKenzie est un «maître de trappe», ce qui rend sa revendication plus lourde. Les lignes de trappe venues des anciennes réserves à castors sont reconnues dans la législation québécoise. « Ça peut être très long et coûter très cher », résume-t-on à Québec.

Des appuis à Duhaime

Presse Canadienne

Yves Duhaime a reçu des appuis de taille dans sa course à la direction du Bloc québécois. Dans un communiqué émis hier soir, les ministres péquistes Bernard Landry et Pauline Marois ont fait savoir qu'ils accordaient leur soutien à la candidature de M. Duhaime.

M. Duhaime a indiqué que ces appuis témoignent «certes d'une amitié de longue date, mais aussi de leur confiance en ma détermination à rassembler au Bloc québécois une vaste majorité de souverainistes prêts à affronter le Parti libéral du Canada et son chef, tous deux incapables de répondre à la moindre aspiration du peuple québécois».

Qu'il gagne ou non l'investiture du Bloc, M. Duhaime a la ferme intention de se porter candidat de cette formation politique dans le comté de St-Maurice.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Somalie: l'essentiel et l'accessoire

Le bâillon imposé à la Commission d'enquête sur la Somalie par le ministre de la Défense, Doug Young, qui forcera les commissaires à remettre leur rapport fin juin, au moins six mois plus tôt qu'ils ne le prévoyaient, a largement été perçu comme une manœuvre du gouvernement Chrétien pour cacher la vérité.



Alain Dubuc

Si le ministre a agi dans ce dossier avec son habituel manque de tact, il n'en reste pas moins que, par son geste, et par sa réplique aux commentaires courroucés des commissaires, il a posé des questions légitimes sur ce que devraient être les priorités canadiennes face à la délinquance de son institution militaire.

Comme la plupart des commissions d'enquête, celle que préside le juge Létourneau a eu tendance à avoir sa vie propre, à se gonfler, à se substituer à l'État dans la définition des priorités. Confrontés aux visions divergentes des commissaires et du ministre de la Défense, les Canadiens, de plus en plus méfiants des politiciens, auront tendance à privilégier l'approche des commissaires, indépendants, à celle d'un élu que l'on soupçonnera des pires complots.

Mais souvenons-nous des origines de cette commission et ses objectifs. Ottawa a d'abord institué cette commission pour enquêter sur la torture et l'assassinat d'un jeune Somalien. Pourquoi une armée de paix comme devait être

l'armée canadienne a pu se muer en armée de tortionnaires racistes? Comment sa hiérarchie a-t-elle réagi et géré ce dérapage innommable?

Dans l'exercice de son mandat, et dans ses efforts pour faire toute la lumière, la commission semble avoir été happée par une dynamique où la volonté de tout savoir est devenue une finalité, comme si on voulait savoir pour savoir, plutôt que pour comprendre et agir.

N'oublions pas que la commission a déjà perdu beaucoup de temps dans une très longue digression, quand elle a consacré des mois à investiguer un « cover-up » mineur, le trafic de documents destinés à un journaliste de la CBC. La chose est condamnable, mais cet enjeu était marginal comparé à l'objet premier de la commission, le meurtre d'un adolescent somalien. De la même façon, certaines pistes que la commission entendait explorer, avant l'imposition du bâillon gouvernemental, relèvent également de l'accessoire. Par exemple, ce désir de faire toute la lumière sur le rôle de Kim Campbell. Il est possible qu'on ait caché des choses un certain temps pour ne pas nuire à sa carrière. Mais maintenant qu'elle est disparue pour toujours de la vie politique, cet épisode relève carrément de l'anecdote, et nous éloignerait, encore une fois, de l'essentiel.

Le ministre Young, en réponse à la réaction indignée des commissaires, a raison de dire qu'il en sait déjà assez. Les travaux de la commission, à ce jour, ont en effet déjà révélé que la situation était pire qu'on pouvait l'imaginer au départ: la qualité du leadership, l'absence de discipline, l'absence d'une culture militaire appropriée, l'inefficacité de la bureaucratie militaire, les réflexes de repli et de dissimulation.

En poursuivant encore pendant des mois et des mois cette même enquête, on satisferait sans doute le désir croissant des Canadiens de voir le sang couler. Mais il est devenu clair que la tâche autrement plus fondamentale qui attend le pouvoir politique, c'est de restructurer de façon fondamentale les Forces armées canadiennes, de renouveler et redéfinir son leadership, de repenser sa vocation.

Il est loin d'être évident que le désir de faire toute la lumière sur ces événements de Somalie facilitera cette tâche colossale. Il n'est même pas évident que la commission, avec son fonctionnement de type judiciaire, les compétences de ses commissaires, ses orientations et son fonctionnement soit le moyen idéal pour guider le gouvernement dans cette restructuration.

Ce n'est donc pas sur le fond que le ministre Young a erré, mais sur la manière. D'abord, parce que sa précipitation est suspecte. On ne voit pas quelle vérité le ministre aurait voulu cacher, mais on devine facilement les motifs politiques qui l'amènent à vouloir débarrasser son gouvernement des rebondissements d'une enquête imprévisible avant la campagne électorale.

Ensuite, parce que le gouvernement Chrétien, après les louvoisements du ministre Colenette, qui a protégé jusqu'au bout des militaires qui ne le méritaient pas, s'est discrédité en matière militaire et ne dispose pas de la crédibilité nécessaire pour forcer la commission d'enquête à accélérer ses travaux sans donner flanc aux pires soupçons. Le ministre Young, expéditif dans ce dossier comme dans tous ceux qu'il a touchés, a déjà commencé à en payer le prix politique.

Le volet qui retrousse

C'est pour assurer la même protection pharmaceutique à tous les Québécois que le ministre Jean Rochon a mis au point l'assurance-médicaments, en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Ce but n'a été atteint... qu'en partie.

Plus de 150 000 personnes passent à travers les mailles du nouveau filet. Ce sont les fonctionnaires fédéraux et leurs familles, qui échappent aux dispositions du régime parce que leur employeur, Ottawa, n'est pas obligé de se plier aux exigences d'une loi provinciale.



Agnès Gruda

La vaste majorité des Québécois, qu'ils soient protégés par le régime public de la RAMQ ou par un assureur privé, contribuent aux coûts de leur médication, jusqu'à concurrence de 750 dollars par an. Au-delà de cette limite, c'est l'assureur, privé ou public, qui assume les frais.

Certains régimes « fédéraux » offrent une protection équivalente. Mais pas celui de la Sun Life, qui assure les employés des ministères et de la Société des postes. Avec les retraités, cela fait au moins 90 000 personnes, sans compter les familles.

L'une des beautés du nouveau régime, c'est qu'il couvre tous les médicaments prescrits, y compris les plus chers, qui étaient auparavant distribués gratuitement par les hôpitaux. Cela comprend les antirétroviraux utilisés par les sidéens, les médicaments administrés aux personnes souffrant de fibrose kystique, et quelques autres pilules hors de prix qui figuraient dans la fameuse « circulaire des malades sur pied ».

Les patients qui ont besoin de ces médicaments doivent maintenant assumer une partie de la facture. Jusqu'à un maximum de 750 dollars pour la vaste majorité des Québécois. Jusqu'à un montant illimité pour des dizaines de milliers d'autres.

Relativement peu de gens souffriront de cette iniquité: ceux, parmi les fonctionnaires fédéraux, les retraités et leurs familles, qui ont précisément besoin des médicaments en question. Mais quand ils seront touchés, ils le seront d'aplomb: la facture pourra dépasser 4 000 dollars par an. Rappelons-nous, les patients obtenaient la même pharmacopée gratuitement jusqu'au 31 décembre. La pilule sera dure à avaler.

Il s'agit d'une anomalie contraire à l'esprit de la réforme, qui s'ajoute à quelques autres ratés, y compris les ennuis informatiques de la RAMQ, qui ont marqué la première journée du nouveau régime. Apparemment, le législateur n'avait pas prévu le coup et ne s'était pas attaché sur le sort des employés fédéraux. Pourtant, il s'agit de citoyens québécois qui paient leurs impôts comme tout le monde et s'attendent à recevoir les mêmes services.

Passé encore qu'une réforme aussi complexe que celle-là traîne quelques incongruités dans son sillage. On peut comprendre. D'autant plus que, pour des raisons budgétaires; elle a été adoptée à toute vitesse et que l'on n'a pas eu le temps de polir tous ses angles.

Encore faudrait-il que Québec s'empresse de corriger le tir. Ce qui n'est pas le cas. « C'est un volet qui retrousse », nous a-t-on expliqué sereinement au bureau du ministre Rochon. Qu'est-ce que Québec entend faire pour rabattre le jupon? Rien. On n'a même pas pris la peine d'estimer le nombre de personnes susceptibles de tomber dans la faille du nouveau régime. En gros, on leur suggère d'aller voir leur syndicat, leur assureur et leur employeur. En clair, Québec s'en lave les mains.

Cette attitude arrogante, la même que celle qu'affichait la RAMQ au lendemain du décollage cahoteux du nouveau régime, est inadmissible. Le gouvernement a une part de responsabilité dans les anomalies d'un programme qu'il a créé de toutes pièces et fait adopter à la vapeur. Et il a la responsabilité de garantir un traitement équitable à tous les Québécois, fussent-ils au service d'Ottawa.



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les contremaîtres de la Ville de Montréal trahis par Bourque

Monsieur Bourque,

■ Je suis profondément indigné de la réembauche d'un col bleu coupable de violence envers un contremaître.

Pour une fois que le jugement d'un arbitre vous avait donné raison contre le grief présenté par le syndicat des cols bleus, vous vous êtes empressé de concocter une entente pour reprendre ce col bleu à votre emploi. Un geste pareil de votre part m'a grandement étonné, surtout après les déclarations fermes que votre administration a faites sur tous les tons.

Pour avoir moi-même été victime de violence, j'ai été le premier à vous féliciter pour votre détermination à mettre fin à cette mentalité de fier-à-bras qu'avait le syndicat des cols bleus. Malheureusement, ce que vous dites et ce que vous faites sont deux choses diamétralement opposées, d'après ce que je peux constater.

Vous avez payé un sondage dernièrement qui vous a démontré combien l'importance et l'amplitude de la violence étaient monnaie courante contre ceux qui la subissent régulièrement, c'est-à-dire... vos contremaîtres. Violence trop importante et trop ample pour croire qu'il n'y ait pas une organisation orchestrée derrière tout cela.

Pour cette raison, il était très important pour vous d'établir une politique où la violence sous toutes ses formes ne pourrait être gagnante. C'était important de le dire haut et fort et de maintenir votre position. Cette politique que vous l'avez amorcée et nous, les contremaîtres, étions ravis d'avoir un support qui nous avait cruellement manqué sous l'administration précédente. Comment ne pas se sentir trahis

par le geste éhonté que vous avez posé. Ce principe moral, vous l'avez vendu sur l'autel de la négociation et, malheureusement, je suis convaincu que ce geste va agir profondément sur la démotivation de tous les contremaîtres.

Quand on sait qui est le vrai maître de l'administration (lisez le syndicat des cols bleus) on ne se surprendra pas que plusieurs contremaîtres abdiquent leurs responsabilités. Votre position illustre clairement que la véritable force ne se trouve pas du côté patronal. Constatez par vous-même dans quelle position inconfortable vous placez vos contremaîtres. Quel beau gâchis!

Raymond HOULE
contremaître à l'usine Atwater

Pourquoi s'acharner sur les gagne-petit?

Monsieur le premier ministre,

■ L'année 1997 s'amorce avec la mise en place de l'assurance-médicaments, la réforme de la sécurité sociale et le chambardement des services de santé et les efforts pour réduire de déficit à 0.

Comment croire que 1997 sera une bonne année pour vous, pour le personnel hospitalier, pour les 20 % de mes concitoyens qui vivent sous le seuil de la pauvreté? Il y a des iniquités sociales, toutes légales qu'elles soient, qui m'empêchent de me taire.

Lucien Bouchard

La nouvelle année ne sera pas bonne de la même manière pour tous, vous le savez déjà. Je pense particulièrement au contexte difficile dans lequel vous avez à naviguer et je suis triste de voir

que ce sont encore les plus démunis qui vont payer la note sans trop pouvoir se défendre. Chacun résiste à sa façon devant l'effort budgétaire demandé, devant la restructuration des services de santé, de l'assistance sociale et l'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments.

Alors que les banquiers font des affaires d'or, que les bien-nantis se défilent avec des entourloupes fiscales, des ruses comptables et des pirouettes légales pour éviter la facture, on demande aux personnes âgées et aux assistés sociaux incapables au travail, aux personnes déficientes intellectuelles sans travail parce qu'on n'a pas de place pour eux dans une société ultra-performante, des frais qui les privent du minimum vital: on leur laisse le choix de tricher ou de se priver par exemple de médicaments essentiels faute d'argent pour les payer.

Les paramètres de l'assurance-médicaments sont loin d'être équitables pour tous. Je pense par exemple aux retraités de l'enseignement, dont certaines ont connu la gloire et la misère des écoles de rang. Il en existe encore et elles vivent chichement. Leur maigre salaire était inversement proportionnels à leur dévouement; ce n'est pas avec de tels émoluments qu'on se farcit un fonds de retraite doré. Et pourtant, ces mêmes personnes âgées vivent au crochet de la société. Pourquoi s'acharner sur les gagne-petit? L'État doit corriger son niveau de dépenses, j'en suis sûr, mais pas sur le dos de ceux de ceux qui n'arrivent déjà pas à joindre les deux bouts.

Gaston DÉSAULNIERS
retraité de l'enseignement

Opinions

L'adoption d'une loi antigangs est devenue une nécessité

RÉAL MÉNARD

L'auteur est député du Bloc québécois du comté de Hochelaga-Maisonneuve.

Pour la deuxième fois en moins d'un an, la lutte que se livrent les gangs de motards perturbe des communautés entières.

Devant cet état de fait, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, demeure imperturbable et son homologue québécois, Robert Perreault, optimiste et confiant. Cette quiétude ministérielle, pour rassurer qu'elle soit, me laisse perplexe et j'ai bien peur que, faute d'action énergique, la guerre ne continue de faire des ravages encore longtemps.

Depuis deux ans, je m'intéresse comme député au phénomène du crime organisé. J'ai déposé un projet de loi antigangs aux Communes et le Sénat canadien en est maintenant saisi. (...)

Le SPCUM définit le crime organisé de la façon suivante: «Une perpétuelle conspiration criminelle dans le but de faire des bénéfices et d'acquiescer plus de pouvoir en utilisant la peur et la corruption». (...)

L'ampleur du crime organisé nous est révélé dans le dernier rapport du Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Selon le SCRC, il existe 35 bandes de motards hors-la-loi au Canada. Elles comptent plus de 70 chapitres et environ 1 200 membres. Les Hells Angels sont le groupe le plus puissant et le mieux organisé. Ils possèdent onze chapitres dans trois provinces, soit cinq au Québec, cinq en Colombie-Britannique et un en Nouvelle-Écosse.

Les outils pour combattre le crime organisé

Il serait pour le moins malhonnête de ne pas reconnaître que, depuis la mort du jeune Daniel Desrochers, en août dernier, des pas importants ont été franchis dans la lutte contre le crime organisé.

Rappelons que le ministère de la Sécurité publique, de concert avec le SPCUM, la SQ et la GRC, a mis sur pied, en octobre 1995, le groupe Carcajou qui a à son actif nombre de perquisitions et d'arrestations, la saisie d'armes à feu prohibées, d'explosifs, de détonateurs, des stocks impressionnants de cocaïne et de cannabis. (...)

Par ailleurs, les policiers disposent des outils suivants:

□ La loi fédérale sur la protec-

tion des témoins permet aux délateurs, (pratique des plus efficaces pour ébranler les organisations criminelles), sécurité et protection lors de collaborations avec les autorités policières.

□ Le projet de loi fédéral C-17 est bénéfique à plusieurs égards. Il permet les «store front operations» en vertu desquelles la police peut créer des lieux où les membres du crime organisé peuvent choisir d'effectuer leurs transactions d'une manière qu'ils croient sûre. Il est utile de se rappeler l'opération Compote de la GRC, à Montréal, au cours de laquelle 50 personnes ont été piégées, y compris un avocat connu pour être le bras droit de celui que l'on croyait être le chef de la mafia.

□ Les lois fédérales sur le recyclage des produits de la criminalité (1991), la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle (1988) et la loi sur l'administration des biens saisis (1993) constituent aussi un puissant arsenal.

□ Finalement, le code criminel prévoit un certain nombre d'infractions qui ouvrent droit à des poursuites en vertu de la criminalité organisée.

Bien sûr, les forces policières ne sont pas totalement dépourvues de moyens. À ce titre, et à ce titre seulement, le ministre Perreault a raison de nous demander de laisser les policiers poursuivre leur travail. Et ce, en autant que faire se peut.

Cependant, aucune ligne de parti ou contrainte idéologique ne m'empêchera d'affirmer que, lorsque l'on donne à penser à la population que les policiers peuvent gagner, dans l'état actuel des choses, la bataille contre le crime organisé, on fait fausse route. (...)

Dès 1976, la CECO, dans le chapitre V de son rapport consacré à la police concluait: «Il faut au contraire pour ce type d'activités criminelles d'envergure la mise en place d'une action policière au moins aussi organisée que l'action de l'adversaire...»

Vingt ans plus tard, que nous manque-t-il pour lutter efficacement contre le crime organisé? Je



Les Hells Angels constituent le groupe le plus puissant et le mieux structuré du crime organisé.

ne résiste pas à la tentation de dresser la liste suivante:

1- Il faut que l'appartenance à une organisation criminelle soit prohibée. Il est inacceptable qu'au Canada la mafia ne soit pas interdite.

2- Il faut reconnaître qu'en raison de ce qu'est la preuve en droit criminel, il est très difficile d'appréhender les têtes dirigeantes du crime organisé qui doivent être pris en flagrant délit pour être arrêtés.

3- Il faut un régime législatif où le procureur général a la possibilité, selon les circonstances, de porter ou non des accusations contre les délateurs.

4- Il faut que, lorsqu'un juge détermine la peine, une infraction commise par un membre d'une organisation criminelle soit un facteur aggravant.

5- Ajouter les casinos, les entre-

prises qui vendent des chèques de voyage et celles qui transmettent des sommes d'argent par voie téléphonique ou informatique à la liste des entreprises soumises à l'obligation de tenir des registres et de déclarer les transactions de change ou de vente de jetons de 10 000 \$ et plus.

6- Le législateur devrait s'assurer que, pour faire suite à l'arrêt Stinchcombe (1991), en vertu duquel la police doit fournir des copies de tous les rapports de police, les rapports de filature, les rapports de source, les notes personnelles, les enregistrements audio et vidéo à l'accusé que les frais de retransmission de cette information lui incombent.

Ce que je propose

L'objectif d'une loi antigangs doit être de traduire les têtes diri-

geantes du crime organisé devant les tribunaux et ultimement de les écrouer.

C'est avec fierté et conviction que j'ai proposé, en février dernier, la création d'une nouvelle infraction, celle consistant à vivre entièrement ou en partie des produits provenant d'une organisation criminelle.

Cette infraction s'inspire de l'article 212(3) du Code criminel où l'on stipule que la preuve, qu'une personne vit ou se trouve habituellement en compagnie de prostituées constitue, en l'absence de preuve contraire, une preuve qu'elle vit des produits de la prostitution.

Le raisonnement est le suivant: on ne peut, en tout état de cause et en vertu de la Charte, criminaliser l'appartenance à une organisation. Cela serait contraire à la Charte canadienne. L'infraction n'est donc pas d'appartenir à une organisation mais de vivre des produits provenant d'une organisation criminelle. On considère qu'une organisation sera réputée criminelle si au moins cinq individus ont commis une infraction de criminalité (partie XII.2 du Code criminel) ou si un magistrat a des raisons de croire qu'elle est en conflit sérieux avec la société ou les forces de l'ordre.

Une fois qu'un individu est réputé vivre des produits d'une organisation criminelle, le Ministère public peut se prévaloir de trois présomptions pour le traduire devant un tribunal:

1- lorsqu'un individu est membre d'une organisation criminelle, il est présumé en vivre;

2- lorsqu'un individu vit ou se trouve habituellement en compagnie d'un membre de cette organisation criminelle;

3- lorsque la valeur du patrimoine de l'accusé dépasse la valeur de son patrimoine avant qu'il n'ait commencé à vivre ou à se trouver en compagnie d'une organisation criminelle, il est présumé membre de cette organisation criminelle.

Certains redoutent qu'une loi antigangs soit déclarée inconstitutionnelle en regard de la Charte. Deux possibilités s'offrent au gouvernement. D'abord, demander par renvoi à la Cour suprême de se prononcer sur cette question. L'urgence de la situation le requiert. De plus, il serait loisible au gouvernement de recourir à la clause non-obstant. (...)

Finances publiques: des solutions

On pourrait éliminer 3,1 milliards de dépenses en supprimant des dizaines de programmes nuisibles, sans toucher aux pauvres et à la rémunération du secteur public

PIERRE LEMIEUX

L'auteur est économiste et écrivain.

Si l'on consent à sortir de la logique étatiste actuelle, on pourrait régler les problèmes immédiats des finances publiques québécoises sans réduire ni l'aide sociale ni les autres services essentiels présentement rendus par l'État.

Il ne s'agit pas ici d'accepter la morale de midinette que colportent les évêques et le reste de l'industrie de la pauvreté concernant un prétendu droit des assistés sur l'argent gagné par d'autres à la sueur de leur front. Il s'agit plutôt de reconnaître une réalité incontournable: la plupart des pauvres qui profitent de ces programmes n'ont pas beaucoup d'autres options à court terme.

L'appesantissement de l'État a sclérosé et européanisé notre économie au point où il est illusoire de croire que les 25 % de la population qui sont assistés sociaux ou chômeurs pourraient trouver (ou se créer) des emplois. La moitié de ce que les gens produisent et gagnent est confisqué par l'État. La réglementation et le contrôle étatiques ont détruit la liberté du travail pour les plus pauvres, qui n'ont pas les permis de travail requis, qui sont privés d'emploi par le salaire minimum ou qui sont autrement empêchés de faire concurrence aux privilégiés.

De plus, ceux qui dépendent des programmes d'assistance ont été happés par le piège de la dépendance et de l'accoutumance à l'État. L'État-providence est une drogue bien pire que quelque plante que ce soit, et la dépendance qu'il crée ne s'efface pas en un jour.

Considérons les données des crédits budgétaires pour 1996-1997 (en excluant les économies anticipées par le gouvernement, notamment dans les programmes sociaux et la santé). Au cours de l'exercice financier qui prend fin le 31 mars 1997, les programmes québécois de «Soutien aux personnes et aux familles» coûteront quelque 4,5 milliards de dollars. Admettons que l'ensemble de ces dépenses va vraiment au soutien des pauvres, et n'y touchons pas.

Posons aussi l'hypothèse que, étant donné le quasi-monopole de l'État dans l'éducation et dans les soins médicaux, une réduction du financement public compromettrait les servi-

ces à la population. Or, en fonction des meilleurs standards occidentaux, nous subissons déjà une médecine de brousse et une éducation de porteurs d'eau. Donc, ne touchons pas non plus, pour le moment, aux dépenses publiques de santé et d'éducation, dont le total équivalait à 23 milliards de dollars, soit 56 % des dépenses du gouvernement du Québec.

Une autre dépense incompressible à court terme réside dans le service de la dette, qui coûte 6 milliards de dollars par an.

Il resterait donc 7,9 milliards de dollars de dépenses compressibles à court terme, soit 19 % du budget provincial de 41,3 milliards.

Où donc sont dépensés ces milliards? Près de 500 millions de dollars vont à la culture et aux sports; quelque 3,4 milliards, à la mission générale «Gouverne et justice»; et 4,1 milliards, à la mission «Économie et environnement». Bien davantage que dans l'assistance sociale, il est urgent de réduire les dépenses dans ces domaines, où se manifeste nettement la nocivité de ce que Tocqueville appelait la «tyrannie administrative». Les compressions que je propose impliquent la suppression de programmes, mais n'entraîneraient ni réduction de rémunération ni licenciement chez les employés du secteur public.

Première mesure (modeste): supprimer l'intervention de l'État dans la culture et les sports. Sans mettre à pied aucun bureaucrate, on peut estimer que le gouvernement du Québec épargnerait environ 300 millions de dollars par année.

Le deuxième type de compressions, plus substantielles, concerne la mission «Économie et environnement». Même s'il existe d'autres solutions à long terme, maintenons les 250 millions de dollars consacrés à la protection (on devrait plutôt dire «le contrôle») de l'environnement, de même que les 800 millions de dollars pour le réseau routier (déjà en piteux état).

Le solde de 3 milliards de dollars dans la mission «Économie et environnement» finance toute une kyrielle de programmes qui subventionnent, réglementent et contrôlent, sans justification économique, à peu près toute l'économie — de l'agriculture aux municipalités, en passant par les entreprises de fabrication, la haute technologie, etc.

Quelqu'un réussira sans doute à déterrer telle ou telle petite activité étatique qui, bien qu'inexistante il y a trente ans, est aujourd'hui jugée indispensable au bonheur collec-

tif. Pour conserver une marge de manoeuvre devant ce genre d'objection, supposons que 5 % des dépenses en cause (soit 50 millions de dollars) sont en effet incontournables. Et maintenons la rémunération des bureaucrates dont les programmes sont supprimés. On peut alors estimer à 2,2 milliards de dollars la réduction possible des dépenses.

Reste tout le secteur «Gouverne et justice», où un troisième type de compressions est possible. On y distinguera quatre catégories de dépenses: la justice et la sécurité publique proprement dites; le fonctionnement des institutions démocratiques; certaines coûts liés à la gestion de la fonction publique; et les autres dépenses.

Les fonds publics alloués à la justice et à la sécurité publique dépassent à peine le milliard de dollars, soit 2 % du budget du gouvernement. Une bonne partie de ces dépenses sert non pas à prévenir ou à punir les meurtres et les viols, mais plutôt à faire appliquer des lois et des règlements qui violent la liberté et la propriété des gens et qui créent des crimes sans victimes (répression de la drogue, de la pornographie ou de la contrebande, par exemple).

Si l'on amputait de 10 % les budgets de la justice et de la sécurité publique (toujours, par hypothèse, à l'exclusion de la rémunération), on épargnerait quelque 76 millions de dollars. En supposant que les flics concentreraient leurs budgets réduits sur les vrais crimes, cette mesure aurait, en plus de produire des économies, l'avantage majeur de réduire la capacité du gouvernement de harceler les citoyens pacifiques.

Des économies budgétaires de 17 millions de dollars découleraient d'une réduction du même ordre dans les dépenses (222 millions de dollars actuellement) qui sont consacrées au fonctionnement des institutions démocratiques (Conseil exécutif, Assemblée nationale et organismes dépendant de celle-ci). Les premiers candidats aux compressions se trouvent dans les organismes qui contribuent à miner les libertés individuelles — comme, par exemple, quand le Directeur général des élections poursuit des individus qui ont librement exprimé leur opinion.

Si on laisse inchangées les dépenses du Conseil du trésor (essentiellement reliées à la rémunération publique), il reste environ un milliard de dollars d'autres dépenses relevant de la mission «Gouverne et justice». Une bonne partie de ce montant est consacrée au quadrillage administratif et à la ré-

glementation, au contrôle et à la déresponsabilisation des gens. Pour n'en donner qu'un exemple, près de 500 millions de dollars graissent l'administration et la répression fiscale. On pourrait réduire ces autres dépenses d'environ 50 %, en réduisant de 70 % les programmes et activités qu'elles supportent (toujours sans toucher à la rémunération des bureaucrates).

Les mesures décrites jusqu'ici produiraient des économies totales de 3,1 milliards de dollars par année, un montant qui équivaut presque au déficit actuel (3,3 milliards) et qui couvre 260 % du déficit prévu en 1998-1999. Ce plan impliquerait de supprimer des dizaines de programmes nuisibles qui subventionnent des privilégiés et réglementent tout le monde, mais sans entamer l'assistance aux pauvres, ni les fonctions actuellement incontournables de l'État, ni la rémunération du secteur public.

Les économies réalisées ne devraient sans doute pas être affectées au déficit annuel, dont l'avantage majeur est de restreindre les ambitions interventionnistes de l'État. Le premier ministre a déjà laissé entendre que le grand problème du déficit actuel réside dans l'incapacité du gouvernement d'en creuser un nouveau — comme s'il fallait, dit-il, financer la révolution tranquille. Si le déficit n'existait pas, le gouvernement l'inventerait!

On appliquerait les économies annuelles de 3,1 milliards de dollars à une réduction de 10 % des impôts. Combiné à la libération du marché du travail, cet allègement, même marginal, du fardeau fiscal stimulerait la croissance économique en plus d'atténuer l'évasion fiscale et l'économie souterraine. Les gens dépenseraient ou investiraient autrement les revenus que l'État aurait cessé de confisquer. On entrerait dans une logique de liberté, pavant la voie à un retrait plus substantiel de l'étatisme.

À quoi occuperait-on les bureaucrates dont les programmes nocifs auraient été supprimés? Pour qu'il n'y ait pas, par exemple, à mettre au point des moyens à plus long terme pour réduire la dépendance actuelle des gens devant l'État, notamment en ce qui concerne leur santé et l'éducation de leurs enfants? Les bureaucrates incapables de se recycler dans la promotion de la liberté seraient simplement renvoyés chez eux avec leur plein salaire. Au moins, leur seul crime serait alors de vivre au frais des contribuables sans, de plus, les harceler quotidiennement. (...)

Cyberpresse

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENREDI

Courrier

Silicon Valley

Internet

Cédéroms, jeux

Technologie

Un journal à nul autre semblable sur le Web



Jooneed Khan

U ne seule adresse et vous voilà aux commandes du véhicule d'information le plus complet, le plus rapide, le plus souple, et le plus engageant, à l'heure actuelle au monde.

Il s'agit de la page web de MSNBC, le réseau d'information multimédia et interactif alliant l'expertise électronique de Microsoft, la société mère, et l'envergure journalistique de la chaîne de radio-télévision NBC, sa filiale.

Le système a ses limites, bien sûr. Il reste centré sur les États-Unis, même s'il permet de se relier à la station NBC la plus proche pour les nouvelles locales et régionales, et pour la météo. Et il ne dif-

fuse qu'en anglais, ce qui rapetisse singulièrement ses prétentions mondialisées.

Mais NBC a des correspondants dans toutes les régions du monde, et elle en dépêche d'autres sur place, dès qu'une crise éclate quelque part (comme ces jours-ci à Lima, à Belgrade ou à Kinshasa), ou des envoyés spéciaux là où des conflits pourrissent, comme en Afghanistan ou au Sri Lanka.

Le site a été lancé le 15 juillet 1996. Et il a aussitôt gommé la vieille distinction entre presse écrite et presse électronique. Car cette page web n'est que la page couverture d'un véritable journal, alliant manchettes, titres et textes, photos couleur, topos sonores et vidéoclips, que l'on affiche à souhait sur l'écran et que l'on explore d'une seule main, à l'aide de la souris.

À condition bien sûr de disposer d'un ordinateur multimédia. Mais même celles et ceux qui ne sont pas équipés de cartes son et vidéo trouveront dans les seuls textes un journal complet, couvrant l'actualité américaine et internationale, les faits divers, les faits de société et le tourisme, les arts et lettres, les sciences et techniques, les sports et les spectacles, les opinions et la météo, sans oublier les archives et les hyperliens proprement expo-

nentiels accolés à chaque article — et qui ouvrent presque à l'infini des sources d'information complémentaires en fonction de l'intérêt des uns et des autres.

C'est aussi un journal qui est actualisé au rythme des événements, à la minute près, 24 heures par jour. Outre les correspondants de NBC, l'ordijournal a ses propres reporters MSNBC, et il utilise aussi la copie et les photos des grandes agences comme Reuter et Associated Press. C'est l'information continue sur le Net.

Chaque article (ou presque) est accompagné d'un lien où l'on peut donner son avis sur le sujet traité, avis qui peut à son tour être publié sur la page Web! Le lecteur est ainsi sondé en permanence. Il peut aussi se joindre à des discussions de groupe.

L'ordijournal de MSNBC consacre à volonté des encadrés à une nouvelle principale, ce que la presse écrite fait de moins en moins avec le rétrécissement de l'espace rédactionnel, et ce que la radio et la télévision ne peuvent guère faire dans les maigres minutes, voire les secondes, que durent leurs bulletins de nouvelles. Cet espace et ce temps perdus, c'est sur Internet qu'on les recouvre, et la page MSNBC en est l'insigne exemple.

Ainsi, au soir de la réélection de Newt Gingrich comme speaker de la Chambre des représentants la semaine dernière, la page MSNBC présentait, outre la nouvelle accompagnée d'une photo du démocrate Dick Gephardt félicitant son vis-à-vis républicain et un lien invitant le lecteur à donner son avis sur cette réélection, cinq « sidebars », un sur les dissidents républicains opposés à Gingrich, un sur les charges pesant contre lui, un expliquant l'importance de cette affaire, un autre sur l'avenir de Gingrich, et enfin un historique des enquêtes du Congrès sur ses propres membres depuis 1789.

Il y avait aussi un dossier spécial de 10 articles sur le 105^e Congrès, sa composition, les joueurs principaux, leurs agendas politiques, les menaces sur le président Bill Clinton, et les raisons pour lesquelles la paix relative qui marqua mardi dernier l'inauguration de la session ne durerait pas.

Ce genre de dossiers, riches eux aussi de tout le potentiel multimédia, donne par ailleurs à l'ordijournal de MSNBC l'apparence d'un vrai magazine. Certains dossiers restent plusieurs jours sur la page. Ainsi, une revue de l'année 1996 et une prospective pour 1997 y sont toujours, de même qu'une « cou-

verture complète » de l'affaire O.J. Simpson, un rapport sur le retour de Dieu chez les Américains accompagné d'un sondage « Is God Alive? », un autre sur l'économie au noir, un dossier d'une vingtaine d'articles sur la dimension économique de la paix au Proche-Orient, un autre tout aussi exhaustif sur la course entre les gouvernements et les activistes pour dominer Internet.

Il y a un mois, quand a éclaté la prise d'otages à Lima par le commando du Mouvement révolutionnaire Tupac-Amaru, le site de MSNBC a affiché une série d'articles sur le Pérou, le gouvernement Fujimori, la gauche révolutionnaire, accompagnée de liens à des pages Web de soutien, en anglais en espagnol, à toutes les parties impliquées. Et quand ces dossiers cèdent la place à d'autres sur la page, on les retrouve aisément aux archives de MSNBC.

Cet extraordinaire journal nouveau genre est facilement accessible par l'Internet Explorer de Microsoft. Mais on y accède aussi par Netscape, sauf qu'il faut télécharger et installer certains « plug-ins » pour le multimédia, « plug-ins » qui sont par ailleurs fournis gratuitement par MSNBC. Bon voyage! <http://www.msn.com/default.asp>



Sélection sur le Net

Plus besoin de courir les salles d'attente pour lire *Reader's Digest*, le magazine dont on dit qu'il est le plus vendu au monde. Il suffit de quelques clics de souris pour accéder à un site fort bien fait qui permet de consulter de manière interactive des textes choisis et des modules tirés des livres de la maison d'édition. De plus, les internautes retrouvent des extraits qui font la marque de commerce du magazine, tel « Le mot pour rire ». Interactivité oblige, ils peuvent également participer à un concours, tester leurs compétences linguistiques et même acheter des articles de la boutique en ligne. On retrouve un site de langue anglaise et un autre en français.

<http://www.selectionrd.ca>

Prix prestigieux

Pour la deuxième fois en huit mois, la revue *Imaging* a accordé le prix du produit de l'année au logiciel Lava Systems. Du coup, le

comité de sélection a ajouté que Lava figurait parmi les 40 sociétés à surveiller en 1997. En juin, Lava 4.3 avait reçu le prix du choix du rédacteur en chef. Cette fois, c'est la version 4.4 qui a été primée. Ce logiciel intègre la gestion de documents, d'images et de transitive et sert dans les environnements client-serveur. L'entreprise ontarienne Lava Systems met au point, commercialise et soutient ces logiciels uniques et intégrés qui sont peu coûteux, évolutifs et conviviaux.

<http://www.lavasys.com>

Guide des jeux en français

Il n'existe pas de jeux en français, croyez-vous? Infolangue, la revue de l'Office de la langue française, publie dans la présente édition un guide concis mais intéressant (et interactif!) sur les jeux informatiques en français. Selon leurs recherches, bien peu de jeux pour consoles vidéo genre Nintendo et Sega sont offerts dans la langue de Molière (l'auteur n'en cite que deux!). Cependant, on peut trouver des centaines de titres traduits roulant sur ordinateur. Le guide fait mention de quelques maisons qui commercialisent des titres de jeux sur ordinateurs ainsi que des suggestions de titres. Le tout n'est pas sans intérêt, mais on aurait apprécié plus de renseignements sur les difficultés liées à la traduction des jeux... et sur la qualité de ceux qui ont été traduits! Renseignements: 272-1373 ou 1 888 272-1373.

Marie-Andrée Amiot
technologie@lapresse.com

Commerce sur Internet : 1997 sera l'année du pragmatisme

JEAN LALONDE
collaboration spéciale

Les technologies sont prêtes pour le commerce électronique. Les protocoles de communication permettant d'effectuer sur Internet des transactions confidentielles et fiables sont au point. Les applications interactives et multimédias sont au rendez-vous grâce aux Java, ActiveX, Shockwave, RealAudio et autres percées dans le domaine du logiciel.

Mais pour prendre vie, ces outils doivent trouver preneurs. Pour cela, les entrepreneurs tentés par les nouveaux marchés du commerce électronique doivent faire leurs classes et identifier les applications du « E-commerce » qui répondent à des besoins réels de leur clientèle et, surtout, qui soient rentables!

C'est le bilan ce qui se dégage de la conférence Internet World Canada 1997, qui se tenait la semaine dernière à Toronto où 15 000 participants sont venus chercher la clé du succès sur Internet.

L'année qui se termine a suscité de grands espoirs largement supportés par une vague médiatique sans précédent. Mais les résultats se font toujours attendre, car le filon de la mine d'or qu'est censé être Internet reste ténu. L'année 1997 devrait donc être marquée par un vent de réalisme qui ramènera les cyber-entrepreneurs à plus de pragmatisme.

La confidentialité et la fiabilité des transactions sont maintenant assurées. Depuis le 31 décembre dernier, 20 000 consommateurs danois participent à la première expérimentation réelle des technologies permettant des transactions sécurisées. D'ici la fin de 1997, les Américains et les Canadiens pourront eux aussi effectuer des achats et régler leurs comptes en ligne grâce au protocole SET (Secure Electronic Transaction), mis au point par VISA, MasterCard en collaboration avec les grands de l'informatique dont Microsoft, Netscape et IBM.

« Le marché mondial du commerce électronique a dépassé le milliard de dollars en 1996, souligne Mark Greene, vice-président au paiement électronique d'IBM. Cela représente à peine le volume d'une journée des transactions de Visa et Mastercard réunis, mais le marché progresse rapidement. On estime que le volume annuel mondial du commerce électronique dépassera les deux milliards de dollars en 1997, et atteindra 200 milliards en l'an 2000 lorsque les transac-

tions entre entreprises s'ajouteront à celles impliquant les consommateurs ».

Mais pour tirer les marrons du feu, les entreprises doivent bien cibler leurs interventions sur le Web et apprivoiser ce nouvel outil de communication.

« Le problème c'est que les premiers adeptes du réseau ont développé des applications rapidement sans se soucier des besoins réels de l'entreprise et de sa clientèle. Une telle approche où l'on n'intègre pas les activités sur Internet aux objectifs et à la stratégie de l'organisation conduit inévitablement à la déception et donne raison à ceux qui dénigrent le réseau Internet », fait remarquer le consultant américain Joel Maloff.

De plus en plus d'entreprises voient Internet comme un nouveau moyen de communiquer avec les clients, fournisseurs et partenaires, d'agrandir leur marché et, éventuellement, de faire du commerce électronique. En même temps, un nombre grandissant d'utilisateurs découvrent l'utilité du réseau Internet pour effectuer des achats, des réservations ou des transactions bancaires. En 1996, aux États-Unis, l'utilisation du réseau a grimpé de 70 % en six mois, passant de 10 % à 17 % (proportion des personnes de 16 ans et plus interrogées durant le premier trimestre de 1996 ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois).

L'étude de Commerce.net et Nielsen d'ou proviennent ces données indique que 9,1 % des Canadiens utilisent régulièrement le réseau, le Canada accusant un retard de six à 12 mois sur les États-Unis. L'étude ne donne pas de résultats par province, mais divers sondages permettent d'estimer que l'utilisation par les Québécois tourne autour des 7 %. Une nouvelle étude que Commerce.net publiera bientôt indiquera si la courbe de croissance s'est maintenue.

Dans un tel cas, le pourcentage canadien devrait s'établir à environ 16 %.

« Si le premier obstacle, celui de la sécurité, est résolu, du moins du point de vue technique, il reste à susciter la confiance des consommateurs envers ces nouveaux outils transactionnels », précise Mark Greene.

En fait, les transactions électroniques seront bientôt plus sûres que les transactions par téléphone ou par fax, mais les consommateurs devront s'y habituer.

Jean Lalonde est consultant, éditeur du site Web « Les bâtisseurs de l'inforoute » (www.CJL.qc.ca) et auteur de l'ouvrage *Internet au bout des doigts*.

Micro-Bytes Logiciels La vente se termine le 21 janvier 1997					
SYSTEME DE BASE PROCESSEUR INTEL CHIPSET TRITON CARTE MÂTRESSE TYPE PCI 256K BURST CACHE BOÎTIER MINI-TOUR LECTEUR DE DISQUETTES 3 1/2" CARTE VIDÉO 1 MEG PCI 8 MEGA OCTETS RAM EDO DISQUE DUR 1.3 GIG EIDE CLAVIER WIN95 SOURIS & TAPIS	SPECIAL DE LA SEMAINE 1 PENTIUM 120 PROCESSEUR INTEL CARTE MÂTRESSE TYPE PCI 256K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET INTEL TRITON 3 (N) BOÎTIER MINI-TOUR LECTEUR DE DISQUETTES 1.44 3 1/2" PO CARTE VIDÉO ATI MACH 64 PCI 16 MEGA OCTETS MÉMOIRE EDO DISQUE DUR 1.7 GIG EIDE CLAVIER WIN95, SOURIS ET TAPIS CD ROM 8X CARTE DE SON +SOUND BLASTER 16 + HAUT-PARLEURS STEREO AMPLIFIÉS ÉCRAN COULEUR 14" SVGA	SPECIAL DE LA SEMAINE 2 PENTIUM 166 MMX PROCESSEUR INTEL MMX CARTE MÂTRESSE DE TYPE PCI 256K PIPELINE BURST CACHE CHIPSET INTEL TRITON 3 (N) BOÎTIER MINI-TOUR LECTEUR DE DISQUETTES 1.44 3 1/2" PO CARTE VIDÉO ATI MACH 64 2M PCI 32 MEGA OCTETS MÉMOIRE EDO DISQUE DUR 3.2 GIG EIDE CLAVIER WIN95, SOURIS & TAPIS CD ROM 12X CARTE DE SON +SOUND BLASTER 32+ HAUT-PARLEURS STEREO AMPLIFIÉS ÉCRAN COULEUR 15" SVGA	SPECIAL FAX/MODEM 33.6 EXTERNE 159,99\$ CREATIVE LABS SOUND BLASTER AWE 64 289,99\$ MÉMOIRE 30 PIN 1 M128 4M 30\$ 72 PIN NON-P EDO 4M 21\$ 21\$ 8M 38\$ 37\$ 16M 79\$ 77\$		
160 MMX - 679,99\$ 150 MMX - 829,99\$ 120 MMX - 694,99\$ 146 MMX - 1 059,99\$ 133 MMX - 819,99\$ 200 MMX - 1 229,99\$ MÉMOIRE SYSTÈME AVEC PENTIUM 120-AUGUTER 1997	1299,99\$	2199,99\$	NOUVEAU, TECHNOLOGIE MMX		
SPECIAL IMPRIMANTE HP 400 COULEUR 249,99\$	DISQUE DUR 2.1 GIG 324,99\$	PROCESSEUR PENTIUM 166 MMX 629,99\$	IMPRIMANTE HP LASER 5L 539,99\$	SCANNER À MAIN COULEUR 129,99\$	HAUT-PARLEURS YAMAHA YST-M7 59,99\$
MICRO-BYTES 90, BOUL. ST-JEAN (CÔTÉ BRUNSWICK) SORTIE 27 TRANSCANADIENNE 426 2586 FAX: 426 3455	MICRO-BYTES 3525 BOUL. TASCHEAU (CÔTÉ HÔLMES) SAINT-HUBERT 445 7176 FAX: 445 7086 MTL: 990 6994	MICRO-BYTES 1416, JEAN-TALON E (CÔTÉ LANGELIER), ST-LEONARD 253 4306 FAX: 253 5834			

DOUBLE PROMOTION!
MICROSOFT OFFICE 97

1 PARTICIPEZ AU CONCOURS «INTERNET POOL»
DE MIDI AUJOURD'HUI À DEMAIN MIDI

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE COPIE GRATUITE DE MICROSOFT OFFICE 97
VERSION RÉGULIÈRE

2 COMMENÇANT DEMAIN à MIDI

SPECIAL 97 HEURES RIEN À PAYER AVANT 97 JOURS+
à l'achat de **Microsoft Office 97**
DÈS JEUDI, À MIDI

La promotion de financement se termine le 19 janvier 1997.

* Sur le logiciel Microsoft Office 97 seulement. S.A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin. Frais d'administration minima requis lors de l'achat.

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs; à la fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. * Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

BROSSARD 8100 boul. Taschereau (514) 923-8100	CENTRE FAIRVIEW Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815	CHATEAUGUAY 19 boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-2005	DECARIE 6900 boul. Decarie, Carrefour (514) 733-6900	DRUMMONDVILLE Carrefour Super Carnaval (819) 472-3124	LASALLE 7800 boul. Newman (514) 595-7800	LAVAL 3956 Autoroute 440, Décor 440 (514) 686-3956	LONGUEUIL 3714 Chemin Chambly (514) 674-3714	MONTRÉAL 3520 boul. St-Joseph E. (514) 255-3520	ST-LEONARD 4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550	SHERBROOKE 3280 boul. Portland (819) 346-6633	TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières-Ouest (819) 691-4520
--	--	---	---	--	---	---	---	--	--	--	---

Politique

Différend entre Brassard et Léonard sur le transport scolaire

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Un différend sur les factures du transport scolaire oppose le ministre des Transports, Jacques Brassard, à son collègue du Trésor, Jacques Léonard. Souvent oubliée dans le débat public, la facture du transport scolaire est un enjeu énorme, de près de 450 millions, actuellement payée en totalité par Québec.

Hier, à l'entrée d'une commission parlementaire, Jacques Brassard a pris bien soin de préciser qu'il « privilégiait » personnellement une option tout en soulignant que le gouvernement n'avait pas pour autant fait son lit. Le Conseil du Trésor a-t-il d'autres visées ? « Il y a des projets sur la table et pas de décision », dit-il.

Le transport scolaire « est sous examen », a-t-il soutenu. « Mon choix privilégié est qu'on amorce un débat sur l'intégration des modes de transport, scolaire, adapté et urbain, sous une gestion décentralisée, gérée par un organisme public à définir sur la base des territoires des MRC », résume-t-il.

Ce scénario empêcherait Québec de se délester pour l'heure des factures du transport scolaire. M. Brassard estime que des « rationalisations » dans cette immense enveloppe de près de 450 millions pourraient, de façon réaliste, générer quelques dizaines de millions.

Or, cette voie ne satisfait pas le Conseil du Trésor qui attendait bien davantage d'économies de ce poste budgétaire, le plus important au ministère des Transports. Le différend entre MM. Brassard et Léonard ne porte pas sur le principe de confier aux instances locales ces responsabilités, mais sur la rapidité avec laquelle Québec peut réaliser ces économies.

Des scénarios circulent dans le réseau de l'éducation. Québec pourrait ainsi transférer 250 millions aux commissions scolaires dès l'an prochain. Pour des raisons de superficie de territoire, certaines commissions scolaires devront être soutenues financièrement au chapitre du transport des écoliers. Une partie de cette facture, une quarantaine de millions, est aussi liée au transport des handicapés et ne pourrait par conséquent être transférée au réseau scolaire.

En revanche, les commissions scolaires, qui ne peuvent actuellement aller au-delà de 35 cents par 100 \$ d'évaluation, obtiendraient un nouveau plafond de leur champ de taxation. Voyant ce scénario circuler, les municipalités ont appliqué : quand on augmente le champ des commissions scolaires, on réduit d'autant la latitude des villes.

Péage : pas de sitôt

Sur l'éventualité du retour du péage sur les autoroutes québécoises, M. Brassard indique qu'à cause des problèmes techniques qu'il comporte, ce mode de financement ne pourrait s'appliquer avant deux ans, si Québec décidait d'aller de l'avant.

Or, ce premier pas est loin d'être franchi, ajoute-t-il, indiquant par ailleurs que ce scénario n'était pas éliminé pour autant. « Si le gouvernement décidait de revenir au péage, cela ne pourrait s'implanter en avril 1997, il faut un minimum de deux ans, selon les experts pour implanter un tel système », fait-il valoir. « On n'a pas écarté le péage, mais on ne peut pas penser implanter rapidement quelque chose d'aussi complexe. »

Harper quitte le bateau

JULES RICHER
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Figure marquante du Parti réformiste, le député Stephen Harper a décidé de quitter le bateau plus vite que prévu : il a démissionné de son poste aux Communes, hier matin.

En principe, il devait terminer son mandat et ne pas se présenter aux prochaines élections, avait-il indiqué en octobre dernier.

M. Harper, qui est âgé de 37 ans, occupera désormais la vice-présidence de la Coalition nationale des citoyens, un groupe de pression apolitique qui réclame une réduction de la taille des gouvernements, pour ensuite en prendre la présidence plus tard dans l'année.

M. Harper était considéré comme

un des penseurs du parti et s'identifiait à l'aile modérée. Il était l'un des rares députés réformistes à s'exprimer couramment en français.

Le Parti réformiste compte donc maintenant 50 députés à la Chambre des communes, deux de moins que le Bloc québécois.

En conférence de presse, M. Har-

per a expliqué qu'il avait hâte son départ parce qu'il ne se sentait plus à l'aise à Ottawa. « La politique partisane est une entreprise difficile. Et, franchement, j'ai hâte de me retrouver dans une position où je pourrai m'exprimer avec beaucoup plus de liberté qu'en étant député », a-t-il dit.

Il se sentait emprisonné par l'obligation de suivre et de défendre les positions de son parti.

En outre, il estime que 1997 sera peu fructueuse au Parlement en matière d'adoption de nouvelles lois. « En décidant de ne plus me représenter, je ne faisais plus partie de la dynamique puisque la prochaine session servira à préparer les prochaines élections », a-t-il dit.

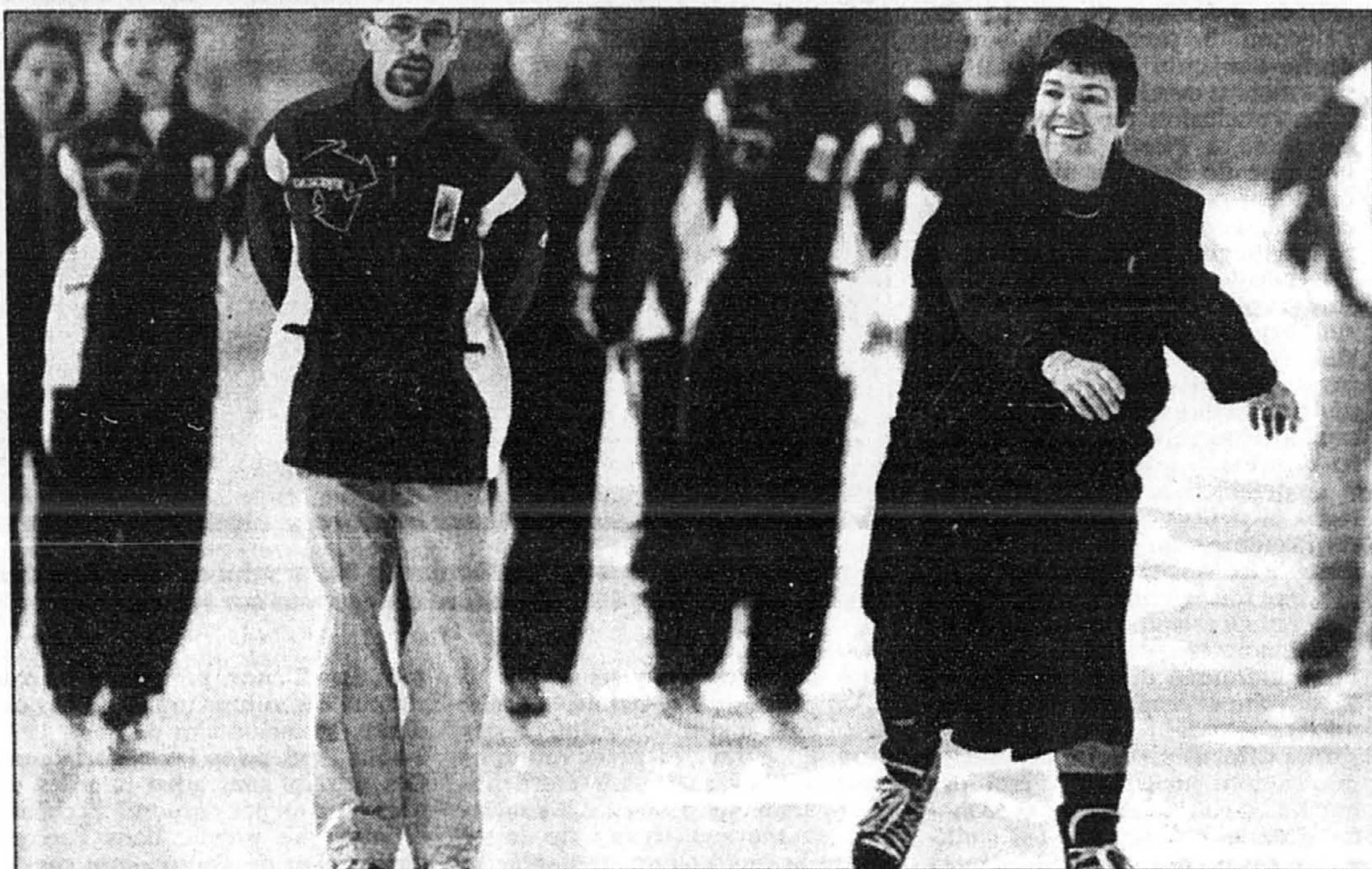


PHOTO PC

Mme Copps sur patins

La vice-première ministre, Sheila Copps, a patiné sur l'anneau de vitesse de Calgary, hier, en compagnie de l'entraîneur Marcel Lacroix, de l'équipe de patinage sur courte piste et de l'équipe de hockey féminine. Mme Copps inaugurerait un centre de ressources pour les athlètes au Centre national du sport.

Orphelins de Duplessis: Jacoby prépare une proposition de règlement

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, travaille à la rédaction d'une proposition de règlement qu'il compte soumettre sous peu au gouvernement du Québec, pour permettre aux milliers d'orphelins de Duplessis d'obtenir une forme de réparation pour les sévices subis dans les institutions religieuses qui les ont pris en charge, dans les années quarante et cinquante.

Le rapport que Me Jacoby doit produire, après une enquête de 18 mois sur la situation des orphelins, sera remis aux autorités gouvernementales avant la fin du mois, mais les nombreuses vérifications et retouches qu'entraîne la préparation de ses recommandations laissent douter qu'il soit prêt pour le jeudi 22, alors qu'une commission parlementaire se penchera sur le récent rapport annuel du protecteur du citoyen, de même que sur son budget de fonctionnement.

Cette commission parlementaire que présidera le député péquiste de Bonaventure, Marcel Landry, en vertu d'un mandat d'initiative, siègera une seule journée. Le secrétaire du comité des orphelins et or-

phelins institutionnalisés de Duplessis, Lucien Landry, a fait savoir qu'une importante délégation d'intéressés assisterait aux travaux.

C'est cet organisme qui s'est adressé à Me Jacoby pour l'amener à enquêter sur divers dossiers précis. Parallèlement, le comité a abandonné toutes les actions introduites, préférant la recherche d'une solution politique.

Les orphelins de Duplessis réclament notamment une reconnaissance de responsabilité, des excuses publiques, des corrections aux dossiers médicaux en raisons des faux diagnostics dont ils ont été truffés.

Le protecteur du citoyen, qui a jonglé avec la possibilité d'accorder une rente viagère aux orphelins de Duplessis, en guise de réparation, hypothèse qui n'est pas exclue et qui pourrait apparaître dans sa proposition de règlement, n'est pas le seul à tenter de clore le dossier. Aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, des fonctionnaires sont aussi à leur table de travail, pour essayer d'accoucher d'une proposition de solution.

Somalie: les soldats avaient le droit de tirer, selon Rainville

Presse Canadienne
OTTAWA

Les soldats canadiens avaient le droit, selon les règles d'engagement, de tirer sur des Somaliens qui tentaient de s'enfuir aux abords du campement canadien, que ces derniers soient armés ou non, a témoigné hier le capitaine Michel Rainville.

Chef du peloton de reconnaissance en Somalie le soir de la fusillade du 4 mars 1993, le capitaine Rainville a souligné qu'il était tout à fait justifié d'agir ainsi dans de pareilles circonstances.

« Si on tentait de s'infiltrer, c'était considéré comme un acte hostile et on pouvait utiliser les règles d'engagement pour remédier à cet acte hostile-là. »

« Au point tel de tirer dans le dos, capitaine ? » a demandé l'avocat de la commission d'enquête sur la Somalie, Simon Noël.

« Au point d'utiliser la force meurtrière si nécessaire, a répondu sans broncher le capitaine Rainville. Mais autant que possible, on essayait de tirer pour blesser, entre la jupe et les « flip-flops » (sandales). »

Le soir du 4 mars 1993, lors d'une mission de reconnaissance, des soldats canadiens ont tiré dans le dos sur deux Somaliens non armés fuyant l'enceinte du campement canadien, tuant l'un et blessant l'autre.

« Donc, un Somalien qui par erreur tenterait de pénétrer, se faisait prendre et commençait à courir pour protéger sa vie pouvait mourir pour avoir tenté de pénétrer, c'est ce que vous dites ? », a repris M. Noël.

Le capitaine Rainville a répondu par un « oui. »

Il a expliqué que les règles d'engagement différaient quelque peu si les soldats avaient affaire à un pillleur ou à un saboteur.

S'il s'agissait d'un pillleur, on essayait d'abord de « l'appréhender physiquement ». Le tir n'était qu'une solution de dernier recours.

CRTC **Canada**

RÉEXAMEN DES DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS CANADIENS PAR LES STATIONS DE RADIO COMMERCIALES

Développement des talents canadiens par les stations de radio commerciales. (Avis public 1996-155). Dans le décret C.P. 1996-1734, le gouverneur en conseil a renvoyé devant le CRTC pour fins de réexamen un certain nombre de décisions qui sont énumérées en annexe du présent avis public. Le décret charge le CRTC d'évaluer en profondeur la question de savoir si, dans le cas des engagements que prennent les titulaires de stations de radio à l'égard de FACTOR et de MusicAction, il devrait traiter FACTOR et MusicAction de manière équitable relativement aux garanties de financement à long terme. Toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs observations écrites sur la question au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 31 janvier 1997. Une copie conforme DOIT aussi parvenir au titulaire ou à l'ACR. Les titulaires touchés par les décisions établies dans le décret peuvent déposer des observations écrites sur la question ci-dessus, de même qu'une réplique écrite à toute observation reçue au 31 janvier 1997. Les observations doivent être déposées auprès du Secrétaire général et copie doit en être signifiée à l'intévenant, au plus tard le 21 février 1997. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Montréal: (514) 283-6607.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Il fait -30°C dehors et -50% en dedans !

LIT EN MÉTAL ORFORD QUEEN À 499\$ PENDANT LE SOLDE DE JANVIER

Fontaine
MEUBLES & DÉCORS

9780 est, rue Sherbrooke
Montréal
Tél.: (514) 352-3913

GRAND SOLDE DE JANVIER JUSQU'À 50% DE RÉDUCTION !

SERVICE EATON DE RÉPARATION DE MEUBLES

Saviez-vous que nos spécialistes peuvent réparer et restaurer la plupart de vos vieux meubles.

Téléphonez-nous pour obtenir une **estimation gratuite!**

Composez **340-3364**
Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30.

Eaton. On veut être votre magasin.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



RUSSIE

Eltssine irait mieux

Le Kremlin a annoncé hier une nette amélioration de l'état de Boris Eltssine alors que les députés venaient de menacer d'initier une procédure de destitution pour raison de santé contre le président hospitalisé. M. Eltssine, 65 ans, a reçu un de ses collaborateurs, le chef de son administration Anatoli Tchoubais, pour la première fois depuis son hospitalisation mercredi dernier pour double pneumonie, a annoncé la présidence russe. Le Kremlin a assuré qu'il allait mieux, au septième jour de son hospitalisation, et qu'il avait pu travailler hier pendant plus de deux heures. « Son activité physique a augmenté, il ne reste plus que des crépitations isolées dans les poumons. Température et pression normales », dit la présidence.



Boris Eltssine

d'après AFP

ZAÏRE

Réfugiés

Tous les réfugiés rwandais de l'Est zairois n'ont pas été rapatriés en novembre, et les organisations humanitaires donnent à nouveau l'alerte: cette fois sur une concentration de quelque 300 000 d'entre eux dans la région de Kisangani (Haut-Zaïre), regroupés dans trois camps improvisés et menacés par la famine. À Paris, le secrétariat d'État à l'Action humanitaire d'urgence a annoncé hier que des avions français effectueraient cette semaine deux rotations entre Nairobi (Kenya) et Kisangani pour apporter des vivres, notamment des produits de renutrition pour les enfants. L'UNICEF se chargera de les distribuer sur place. Les réfugiés, une partie de ceux qui ont fui les camps du Kivu devant l'offensive des rebelles banyamulengues en octobre, sont concentrés en trois zones, baptisées « sites de regroupement » par le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés.

d'après AP

SUISSE

Enquête

Une enquête a été ouverte par la justice suisse sur une tentative de destruction de documents datant en partie de la dernière guerre survenue à l'Union des banques suisses (UBS), a annoncé hier le Ministère public du canton de Zurich. La Communauté israélite de Zurich a été prévenue de cette tentative par un employé d'une société de surveillance et a transmis les documents à la justice vendredi dernier. Les banques suisses sont accusées depuis plusieurs semaines d'avoir conservé des fonds provenant des victimes de l'Holocauste. Selon l'UBS, qui a nié toute tentative de destruction intentionnelle, un historien travaillant au sein d'une de ses filiales, la Banque Fédérale, rachetée en 1945, a pensé que certains documents étaient sans valeur parce qu'il ne s'agissait pas de dossiers de clients.

d'après AFP

BURUNDI

Nouvelles violences

Environ 3000 civils auraient été tués en décembre lors d'opérations de l'armée contre la rébellion hutue dans la province de Kayanza (nord du Burundi), ont estimé hier des sources religieuses burundaises. Le commandant de la 2^e région militaire, le colonel Cyrille Ndayirukiye, a qualifié ce chiffre d'« exagéré » mais il a reconnu devant plusieurs journalistes qu'une trentaine de personnes avaient été tuées. « Avec qui nous battons-nous? Des rebelles armés portant des tenues civiles », a souligné l'officier, en souhaitant que « le public comprenne le scénario », selon lequel les rebelles armés, qu'il qualifie de « terroristes génocidaires », utilisent la population comme bouclier humain.

d'après AFP

Accord conclu sur Hébron

Clinton salue « les forces de la paix » ; des colons déçus

d'après AFP et AP
ÉREZ, Bande de Gaza

Israéliens et Palestiniens ont bouclé hier, enfin, un accord sur le retrait partiel de l'armée israélienne de Hébron, après trois mois d'après négociations, a-t-on annoncé officiellement.

Il s'agit du premier progrès concret du processus de paix depuis l'élection du premier ministre de droite Benjamin Netanyahu il y a sept mois et demi en Israël.

La conclusion de l'accord a été annoncée à l'issue d'un sommet nocturne de deux heures entre le président palestinien Yasser Arafat et Netanyahu, dans la base militaire israélienne d'Érez, à l'entrée de la bande de Gaza.

« Au nom des deux dirigeants, je suis heureux d'annoncer la conclusion d'un accord », a déclaré à la presse le médiateur américain Dennis Ross, tandis qu'Arafat et Netanyahu se serraient la main devant les caméras.

Le président américain Bill Clinton a accueilli la signature de l'accord comme « un pas vers une paix durable au Moyen-Orient ».

« Une fois encore, les forces de la paix ont eu raison d'une histoire de division », a-t-il déclaré après s'être entretenu au téléphone avec Netanyahu et Arafat qui l'ont informé de l'accord.

Bill Clinton a précisé cependant que l'accord sur Hébron n'était pas une fin en soi. « Ce n'est pas le moment de se relâcher », a-t-il souligné. « La concrétisation de ces mois nécessitera une coopération active et continue. »

Les représentants des quelque 400 colons juifs de Hébron se sont déclarés « profondément déçus » par l'accord. « Netanyahu est tombé dans le piège tendu par Yasser Arafat », a affirmé Noam Arnon, un



Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, lors de la signature de l'accord sur Hébron hier soir.

PHOTO AP

porte-parole des colons.

Un autre porte-parole, Moshé Ben Zimra, a affirmé: « Nous resterons à Hébron, et nous lutterons pour nous y maintenir éternellement. » « Nous allons aussi envisager les moyens légaux de lutter contre la capitulation de Benjamin Netanyahu », a-t-il dit.

L'accord prévoit que l'armée israélienne se retire dans les jours qui viennent des quatre cinquièmes de la ville de Hébron, en Cisjordanie occupée, qui sera remise à l'Autorité palestinienne.

L'accord stipule aussi que l'ar-

mée israélienne procèdera à trois retraits des zones rurales de Cisjordanie, s'échelonnant de mars 1997 à août 1998, selon les négociateurs. Ces retraits sont ainsi retardés de près d'un an par rapport à l'échéance qui était prévue dans l'accord d'extension de l'autonomie conclu en 1995.

C'est la première fois qu'un dirigeant de la droite nationaliste israélienne conclut un accord avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Le document a été paraphé par les négociateurs en chef, le Palesti-

nien Saëb Erakat et l'Israélien Dan Shomron, a indiqué le porte-parole israélien Shaï Bazak.

« Il faudrait leur donner la médaille d'or du marathon », a déclaré Netanyahu en assistant à la cérémonie, selon des témoins.

L'envoyé spécial de l'Union européenne au Proche-Orient, Miguel Moratinos a pour la première fois assisté à un événement important dans la région. « Bienvenue au club », lui a lancé Netanyahu. L'accord doit maintenant être soumis à l'approbation des gouvernements israélien et palestinien.

Milosevic concède le scrutin à Belgrade et à Nis

Victorieuse, l'opposition n'entend pas pour autant relâcher la pression sur le régime

d'après AP et AFP
BELGRADE

La rue fait plier Slobodan Milosevic. Après deux mois de manifestations quotidiennes, les commissions électorales de Belgrade et Nis, qu'on dit sous l'influence du président serbe, ont proclamé la victoire de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre dans ces deux villes, les plus importantes du pays.

Belgrade était au centre des revendications des manifestants qui réclamaient que justice leur soit rendue. La veille encore, l'opposition s'était livrée à une démonstration de force éclatante, en faisant descendre un demi-million de personnes dans la rue pour le Nouvel

Orthodoxe. La manifestation anti-gouvernementale fut la plus importante depuis le début du mouvement.

La décision, annoncée par le président de la commission électorale de Belgrade, Radomir Lazarevic, porte non seulement sur les arrondissements auxquels Milosevic avait déjà renoncé, mais aussi sur le grand conseil municipal, qui contrôle l'ensemble de la capitale, et que le président serbe était supposé vouloir conserver à tout prix. M. Lazarevic a précisé que la coalition Zajedno (Ensemble) obtiendrait 60 des 110 sièges du grand conseil municipal, contre 23 en faveur de la coalition de gauche de M. Milosevic, le reste étant réparti entre plusieurs formations.

Quelques heures plus tard, la commission électorale de Nis proclamait à son tour la victoire de Zajedno dans cette ville, la deuxième de Serbie. Dimanche encore, cette commission refusait de concéder la défaite des socialistes, malgré l'avis contraire émis par les tribunaux serbes. Selon l'opposition, la commission électorale a reconnu que Zajedno avait emporté 41 des 70 sièges du conseil municipal, 28 sièges revenant aux néo-communistes et un aux ultranationalistes Radicaux.

Les socialistes ont la possibilité de faire appel de ces décisions, lesquelles ne deviendront officielles qu'après l'expiration d'un délai légal de 48 heures. Mais l'opposition serbe, demeurée prudente à l'an-

nonce de ce double revirement, n'entend guère relâcher la pression sur le régime. « Je n'en crois rien », a ainsi déclaré Zoran Djindjic, l'un des responsables de l'opposition censé devenir le prochain maire de Belgrade si les résultats étaient officiellement confirmés. « Il s'agit d'une nouvelle tentative pour gagner du temps. Nous allons continuer notre mouvement de protestation », a-t-il ajouté, précisant que l'ensemble des 14 victoires obtenues par Zajedno lors des élections municipales devaient ainsi être reconnues.

À Washington, la Maison-Blanche s'est montrée prudente au sujet de la décision du président Milosevic de reconnaître le résultat des élections municipales du 17 novembre à Belgrade.

REPÈRES / Canada-Inde

Axworthy, piocheur

JOONEED KHAN

Lloyd Axworthy rentre aujourd'hui d'une mission tous azimuts d'une semaine en Inde, mission ignorée des projecteurs braqués sur les prouesses d'Équipe Canada en Corée du Sud, et éclipsée en Inde même par la Team Britain d'un John Major que les échéances électorales obligent à être tout à la fois vendeur itinérant, créateur d'emplois et homme d'État.

À la tête d'une délégation comprenant des représentants d'une vingtaine d'entreprises, dont SNC Lavalin, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international a lancé un Comité ministériel canado-indien, participé à la Journée du Canada au sommet de la Confédération indienne de l'industrie à Calcutta, inauguré un nouveau Bureau du Canada à Chandigarh, capitale commune du Punjab et de l'Haryana, et annoncé des projets d'aide totalisant 30 millions de \$ CAN.

Il s'est aussi aménagé trois jours de « visites privées », mais sa mission n'était guère aisée: dans le sillage d'Équipe Canada, qui brisa l'an dernier plus de 20 années de glace dans les relations avec l'Inde, Axworthy fait « de la diplomatie

de rattrapage »: l'explosion nucléaire indienne de 1974, réalisée grâce à la coopération canadienne, poussa Ottawa à geler ses rapports avec Delhi; le Canada devint vite une base pour des militants sikhs voués à l'indépendance du Punjab indien — l'explosion en plein vol d'un avion d'Air India parti du Canada fit 329 morts en 1985.

La Guerre froide terminée, le premier ministre Jean Chrétien annonça l'an dernier « la renaissance des relations » avec l'Inde. Sa tournée fut précédée d'accords de coopération anti-terroriste; elle déboucha sur 75 ententes dépassant 3 milliards de \$ CAN. Mais, selon une étude indienne, le taux de réalisation de telles ententes en Inde n'est que de 25 %. Et le doublement des échanges bilatéraux en deux ans souhaité par Narasimha Rao, alors premier ministre indien, est mal parti: ils ont baissé en 1996. L'Inde a vécu en outre un séisme politique: une coalition de partis régionaux et de gauche gouverne à Delhi, et Rao lui-même, accusé de corruption, a été éjecté du Parti du congrès.

Deux constantes demeurent, et c'est là-dessus qu'Axworthy doit bâtir: le Front uni du premier ministre Deve Gowda maintient le cap sur la libéralisation économique et sur l'option nucléaire. « Nos deux pays se repositionnent sur le

nouvel échiquier social, politique et économique mondial », a déclaré dimanche le ministre devant 200 personnes à Calcutta (Major en avait attiré 3000 la veille au même endroit).

« L'Inde émerge comme l'un des grands acteurs de la scène mondiale au 21^e siècle », a-t-il dit, « le Canada reconnaît cette réalité » et « continuera de militer pour l'adhésion de l'Inde au Forum économique Asie-Pacifique ». Axworthy a aussi salué comme « un bon exemple du lien entre la prospérité et la sécurité l'accord entre l'Inde et le Bangladesh sur le partage des eaux du Gange ».

L'opposition de l'Inde au traité CTBT (interdisant les essais atomiques), par refus d'« apartheid nucléaire mondial », n'a guère été évoquée; le travail des enfants, cible d'une croisade du Canada l'an dernier, a été abordé avec nuances: l'Inde vient de légiférer pour obliger les entreprises profitant du travail des enfants à financer un fonds pour leur éducation; et Axworthy a reconnu qu'il fallait des solutions qui ne condamnent pas ces enfants miséreux et leurs familles à une plus grande misère.

Parmi les projets examinés durant la visite figurent des réseaux énergétiques dans l'État du Kerala et un barrage dans le nord, où SNC-Lavalin est impliquée, ainsi

qu'un rôle pour Bell Canada dans le sud de l'Inde. « Ces projets sont comme de longs escaliers », a déclaré Jacques Lamarre, de SNC-Lavalin, « chaque visite est comme une marche qu'on gravite ». Pour aller plus vite, Ottawa mise sur l'importante communauté canadienne d'origine indienne: Axworthy était aussi accompagné d'Ujjal Dosanjh, procureur général de la Colombie-Britannique qui, alors avocat, fut brutalisé en 1985 parce qu'il condamnait la violence des séparatistes sikhs.

Le Canada comptera désormais des bureaux commerciaux à Bangalore, Chandigarh et Calcutta, en plus de consulats honoraires à Bombay et Madras. Et l'année 1997 sera cruciale pour la « redynamisation » des relations bilatérales, avec la première réunion du Comité ministériel conjoint, la présence du Canada comme partenaire pour l'Environnement au Salon international de l'ingénierie de la Confédération indienne de l'industrie, celle de l'Inde dans le cadre de « L'année Asie-Pacifique » au Canada, des réunions du Conseil de commerce Canada-Inde, et le 20^e anniversaire de la Chambre de commerce indo-canadienne.

Autant d'efforts pour retrouver, dans la concurrence planétaire à l'aube du 21^e siècle, la chaleur perdue des années 1960.

Monde



Le chef du Parti socialiste, au pouvoir en Bulgarie, Georgy Parvanov : va pour les élections anticipées.



Un jeune homme brandit le drapeau national de la Bulgarie lors d'une manifestation monstre tenue à proximité du parlement, à Sofia, pour réclamer du gouvernement élu la tenue d'élections anticipées.

Le pouvoir bulgare accepte définitivement le vote anticipé

d'après AFP SOFIA
Le Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste) au pouvoir a définitivement accepté hier soir la demande de l'opposition d'élections législatives anticipées, dans une résolution diffusée à la radio. Les positions du PSB et de l'opposition restent cependant éloignées quand à la date des élections.

L'opposition bulgare a poursuivi hier ses manifestations contre les ex-communistes au pouvoir et a fait savoir qu'elle était prête à négocier avec eux sur la date de tenue d'élections législatives anticipées. Le mouvement de protestation en était hier à son douzième jour. Des dirigeants du PSB avaient indiqué lundi soir qu'ils étaient favorables à l'ouverture de négociations avec l'opposition sur des élections anticipées. Ils n'avaient toutefois pas avancé de date, alors que l'opposition exige que les élections se déroulent au printemps prochain, en mai ou début juin. Les élections législatives doivent normalement se tenir en décembre 1998.

Aux cris de « Nous serons là tous

les jours jusqu'à la victoire », plus de 30 000 sympathisants de l'opposition se sont retrouvés hier soir devant la cathédrale de Sofia pour exiger du PSB des élections anticipées, ce qu'ils ont obtenu. Sur la musique d'une balade populaire, les manifestants ont chanté : « Le communisme s'en va. Dormez tranquilles les enfants », en agitant des drapeaux bleu pâle, couleur de l'opposition.

La municipalité de Sofia, dont le maire est issu des rangs de l'opposition, avait installé sur place une camionnette pour distribuer gratuitement du thé chaud et des sandwiches. Avant ce rassemblement devenu quotidien, des milliers d'étudiants avaient défilé en chantant dans les rues de Sofia, acclamés par des riverains qui criaient de leurs balcons « Bravo, les étudiants, nous sommes avec vous. »

Cette atmosphère de kermesse bon enfant pourrait cependant changer dès ce matin avec une réunion prévue du parlement bulgare. L'opposition a annoncé qu'elle boycotterait cette séance, affirmant qu'il s'agissait d'« un parlement de l'époque Jivkov ». Todor Jivkov, le leader communiste tout puissant de la Bulgarie durant 35 ans, avait été limogé en novembre 1989.

Cette séance de routine du Parlement, prévue de longue date, pourrait servir de prétexte à de nouvelles manifestations anti-gouvernementales. Le Parlement

avait été le théâtre de violents affrontements entre la police et les manifestants dans la nuit de vendredi à samedi derniers. 258 personnes avaient été blessées, selon l'opposition.

Le PSB, qui n'avait au début des manifestations aucune intention d'accepter des élections anticipées alors qu'il a remporté les élections législatives de décembre 1994 pour quatre ans, a commencé à lâcher du lest lundi sous la pression de la rue. L'impression prévaut à Sofia que les manifestants, inspirés par les événements de Belgrade, où l'opposition serbe est engagée dans un bras de fer depuis deux mois avec le président Slobodan Milosevic, n'ont pas l'intention de se laisser bernier par de bonnes paroles du gouvernement et veulent maintenir la pression de la rue.

La moitié des 8,4 millions de Bulgares vivent dans la pauvreté et l'opposition est bien décidée à exploiter leur mécontentement. La classe politique bulgare est également divisée sur la nature du prochain gouvernement. La Bulgarie est actuellement dirigée par un premier ministre démissionnaire, Jean Videnov, un ancien communiste pur et dur du PSB. L'opposition a refusé d'accepter un nouveau gouvernement qui serait dirigé par Nikolaï Dobrev, l'actuel ministre de l'Intérieur, désigné par le PSB pour succéder à M. Videnov.

Corée du Sud : les deux grandes centrales syndicales dans la rue

d'après AP SÉOUL
Les deux principales formations syndicales de Corée du Sud, la Confédération des syndicats (KCTU, illégal) et la Fédération des syndicats (FKTU, légal), ont organisé hier un vaste mouvement de grève générale auquel des dizaines de milliers de travailleurs ont participé, afin de contraindre le gouvernement à annuler une loi très contestée sur la flexibilité du travail.

Outre plusieurs milliers de personnes à Séoul et à Incheon, les manifestations ont rassemblé 30 000 personnes à Kwangju, Pusan et Ulsan. À Chunju, 5000 manifestants se sont affrontés avec les forces de

l'ordre. Il y a eu vingt blessés au total, selon l'agence Yonhap. Mais les deux centrales syndicales ne sont pas parvenues à mettre au point une stratégie commune. La FKTU a indiqué qu'elle n'entendait pas prolonger au delà des 39 heures prévues ce mouvement qui touchait hier les chauffeurs de taxi, les employés de banque et d'autres employés de bureau.

« Pourquoi devrions-nous les suivre ? Une grève n'est pas le seul moyen de faire aboutir nos demandes », a expliqué Lee Chung-shik, un responsable de la FKTU. De son côté, la KCTU a promis d'étendre la grève aujourd'hui à environ 850 000 employés des transports urbains (métro, bus et trains), des docks et du téléphone.

Les deux centrales ont seulement vaguement promis d'œuvrer ensemble à l'abolition de cette loi qui facilite notamment des licenciements collectifs et l'embauche d'intérimaires, tout en allongeant les heures de travail et en mettant entre parenthèses les droits syndicaux pendant trois à cinq ans, réservant une quasi-exclusivité à la FKTU dans ce laps de temps.

Alors qu'une vingtaine de députés de l'opposition ont entamé hier un sit-in à l'Assemblée pour protester contre le refus gouvernemental de discuter de la loi, les avocats du barreau sud-coréen ont également demandé au pouvoir de modifier la loi. Depuis le vote à la sauve de cette loi le 26 décembre, le gouvernement a toujours refusé de revenir en arrière.

La navette Atlantis arrimée à la station orbitale Mir

Agence France Presse WASHINGTON
La navette spatiale américaine Atlantis s'est arrimée dans la nuit de mardi à mercredi à la station orbitale russe Mir.

La délicate manoeuvre s'est « déroulée normalement » à 22 h 55, heure de Cap Kennedy (mercredi 03 h 55 GMT), à une altitude de 283 km alors que les deux vaisseaux évoluaient à une vitesse de quelque 28 000 km/h, a indiqué un porte-parole de la NASA. Ils doivent rester accrochés pendant cinq jours.

Le commandant de bord, Mike Baker, a approché dans un premier temps la navette à quelques kilomètres de Mir avant de recevoir le feu vert de Moscou et du centre spatial de Houston pour effectuer

les ultimes manoeuvres d'approche et l'arrimage.

Environ une heure après cette manoeuvre, les deux équipages devaient ouvrir le sas les séparant, échanger leur première poignée de main et partager un repas ensemble à l'intérieur de Mir.

Ce rendez-vous Atlantis-Mir est le cinquième sur les neuf prévus par les agences spatiales américaine et russe pour roder leurs techniques d'arrimage et de travail en commun, en préparation de la future station internationale Alpha dont les premiers éléments seront mis en place à la fin de cette année.

Il permettra aux Américains de réaliser le deuxième échange d'équipage avec Mir : Jerry Linenger montera pour quatre mois et demi à bord de Mir, prenant la place de John Blaha qui vient d'y passer quatre mois avec les Russes Valéri Korzoun et Alexandre Kaléri.

Pendant les cinq jours au cours

desquels Atlantis et Mir resteront accrochés, astronautes et cosmonautes transféreront également près de trois tonnes de vivres et de matériels divers entre les deux vaisseaux, dont des expériences que Linenger devra réaliser pendant son séjour dans le vaisseau russe.

Les Américains profitent en effet de la station Mir pour mettre leurs équipages dans la situation de longs séjours dans l'espace (127 à 158 jours) pour déterminer les effets de la vie dans l'espace sur l'organisme humain : adaptation des os et des muscles à la microgravité, influence sur la psychologie...

Jerry Linenger devra également mener des expériences sur la croissance des plantes ou la cristallisation de protéines.

La navette spatiale Atlantis, qui effectue sa 18^{ème} mission, reviendra se poser au centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride) le 22 janvier.

COURS DE COMMERCE INTERNATIONAL
Export / Import
" La pratique du négoce international "
Un cours de 63 heures qui initie les participants aux termes et techniques utilisés dans une transaction de commerce international: identification et approvisionnement de produit/ marché/client, transport international, moyens de financement et paiement, risques, prix à l'exportation, négociation, contrats internationaux, commerce international sur Internet, etc...
Le cours de commerce international le plus complet au Canada
3 février au 23 avril 1997
lundis et mercredis, 18h30 à 21h30
Frais: 945 \$ (+TPS et TVQ) INSCRIPTION LIMITÉE
Manuel de 400 pages et documentation additionnelle inclus
AMCEQ Cours offert et certifié par: Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Cours éligible pour le crédit d'impôt remboursable SQDM
ASSOCIATION DES MAISONS DE COMMERCE EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
Tel: (514) 286-1042 Fax: (514) 848-9986

9 au 19 janvier **Stade olympique**

INVITATION SPÉCIALE
COLLECTE DE SANG
JEUDI 16 JANVIER
DE 10 H 00 À 20 H 00
NOUS VOUS REMETTRONS UN BILLET GRATUIT POUR VISITER LE SALON.

En collaboration avec : **La Presse** **CFTM** **Rothmans COURSES**

Une réalisation de la Corporation des Concessionnaires d'Automobiles de Montréal Inc.
[HTTP://WWW.CCAM.QC.CA](http://www.ccam.qc.ca)

HEURES D'OUVERTURE	PRIX DES BILLETS (taxes incluses)
Du jeudi 9 janvier	Adultes 9 \$
au samedi 18 janvier : 11 h à 23 h	Étudiants, âge d'or, groupes de 20 personnes et plus, détenteurs de la carte ACCES MONTREAL 7 \$
Le dimanche 19 janvier : 11 h à 20 h	Enfants de 6 à 12 ans accompagnés d'un adulte 3 \$
Chaque jour, la billetterie fermera ses guichets deux heures avant la fermeture du Salon.	Enfants de moins de 6 ans GRATUIT

Le général Dollard Ménard est mort

PIERRE VENNAT

Le brigadier-général Dollard Ménard, le héros du raid de Dieppe du 19 août 1942 où, à la tête des Fusiliers Mont-Royal, il avait été blessé cinq fois, est mort hier à la suite d'une brève hospitalisation. Il aurait eu 84 ans le 7 mars.

Véritable légende dans les annales militaires et nationalistes du Québec, le général Ménard était un militaire de carrière, à une époque où le Canada français en comptait peu.

Natif de Québec et diplômé du Collège militaire de Kingston, M. Ménard, jeune officier du Royal 22^e régiment a fait ses débuts guerriers avec l'Armée des Indes, à laquelle il avait été prêté avant la Deuxième Guerre mondiale, en protégeant la passe de Kaybar, entre l'Afghanistan et le Pakistan d'aujourd'hui, qui faisait alors l'objet de guerres tribales.

Rapatrié au début de la Deuxième Guerre mondiale, M. Ménard s'était vu confier, au début de 1942, le commandement des Fusiliers Mont-Royal, devenant, à 29 ans, le plus jeune lieutenant-colonel de ce qui était alors l'Empire britannique. C'est à la tête de ce régiment montréalais que le jeune colonel avait participé au raid meurtrier de Dieppe où il faillit laisser sa peau.

Il ne se remit jamais complètement. Il avait d'ailleurs été décoré de l'Ordre du Service Distingué (DSO) et de la Légion d'honneur française pour son héroïsme ce jour-là, et s'était vu nommer Citoyen d'honneur par la ville de Dieppe.

Pourtant, un an plus tard, pas complètement rétabli de ses blessures, à la tête du Régiment de Hull cette fois-ci, il participait au débarquement allié à Kiska, dans les Aléoutiennes, reconquises des mains des Japonais.

Annoncée au moment de la Conférence de Québec à laquelle participaient Mackenzie King, Churchill et Roosevelt, la prise de Kiska avait marqué le début du processus de reconquête de l'Asie par les Alliés. Le général Ménard était ainsi, en 1943, le seul officier à avoir commandé des bataillons sur le front européen et le front asiatique.

Par la suite, le brigadier-général Ménard avait rempli plusieurs postes importants, dont celui d'observateur des Nations unies au Cachemire, pour surveiller le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan, ainsi que le commandement du district militaire de l'est du Québec.

C'est lui qui, aux funérailles de Paul Sauvé, avait pris sur lui d'autoriser la garde d'honneur à rendre en français les honneurs au défunt premier ministre, lui aussi ancien général de brigade dans l'armée canadienne.

D'autre part, le brigadier-général Ménard avait créé toute une commotion en se prononçant pour le OUI au référendum de 1980, ce qui lui avait valu bien des ennuis.

En 1992, pour le 50^e anniversaire du raid de Dieppe, il avait été proclamé « Patriote de l'année » par la Société Saint-Jean-Baptiste et décoré de l'Ordre national des Québécois par le premier ministre Robert Bourassa.

Tué comme un mafioso

MARCEL LAROCHE

Les hypothèses, y compris le règlement de comptes relié au trafic de stupéfiants, ne manquent pas pour expliquer le meurtre d'un homme abattu par balles lundi soir, à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud de Montréal.

Louis Vendetti, un homme de 38 ans, a été liquidé comme un mafioso, atteint par trois coups de feu tirés à bout portant par un assaillant toujours au large.

La victime, qui habitait avec sa mère et sa soeur une maison jumelée située au 4067, rue des Pervenches, dans un quartier de Saint-Hubert, n'a eu aucune chance d'échapper à son assassin. Le crime s'est déroulé en l'espace de quelques secondes, vers 20 h 15 lundi, au moment où Vendetti répondait à un visiteur venu sonner à la porte de sa résidence. Il n'a pas hésité à ouvrir à cet individu qui a aussitôt fait feu dans sa direction.

Sitôt informés, les répartiteurs du 911 ont envoyé les ambulanciers qui ont transporté la victime à l'hôpital Charles-LeMoine, à Greenfield Park. Vendetti est mort quelques minutes plus tard.

Les policiers de Saint-Hubert ont par la suite demandé à la Sûreté du Québec de s'occuper de ce premier meurtre commis cette année sur leur territoire.

Les enquêteurs de la section des crimes contre la personne de la SQ ont vite découvert que Vendetti possédait depuis 1981 un casier judiciaire pour des affaires de trafic de drogues, voies de fait, menaces, vol, recel et conduite en état d'ébriété.

Superliquidation DE MEUBLES

La Baie, rue Sainte-Catherine O., 6^e étage

30 % à 60 % de rabais

Vaste sélection* de meubles

- fins de séries
- modèles en montre
- commandes annulées

Au choix :

- canapés • canapés-lits
- chambres à coucher
- salles à manger
- matelas et sommiers

PRIME

Pas de TPS
et livraison
gratuite*

*Avec tout achat de meubles en liquidation à la Baie, rue Sainte-Catherine O. durant la superliquidation de meubles, nous donnons un rabais équivalent à la TPS et au coût de la livraison locale.

* Tant qu'il y en aura. Nous sommes désolés, nous n'acceptons pas les réservations ni les commandes spéciales, nous n'offrons pas de bons d'achat différés. Notez que les articles sont vendus tels quels.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

15 % à 40 % de rabais*

- Magnétoscopes • Téléviseurs • Chaînes audio
- Composantes audio • Lecteurs de DC
- Tables-téles • Meubles audio-vidéo

* Sur nos prix ordinaires.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous AVEZ LE MEILLEUR

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES PUBLIC



CONSTRUCTION

AÉROPORTS DE MONTRÉAL émet un appel d'offres pour le projet suivant :

Titre du projet : Réfection du système de ventilation A-1 à l'Aéroport international de Montréal - Dorval

Dossier numéro : D598-6-2120

Lieu d'exécution : Aérogare de l'Aéroport international de Montréal - Dorval

Garantie de soumission : Cautionnement : 10% de la soumission

Séance d'information : Une séance d'information obligatoire est prévue le jeudi 23 janvier 1997. Les détails sont indiqués dans le document d'appel d'offres.

Date et heure de clôture pour dépôt des soumissions : Le jeudi 30 janvier 1997 à 15 heures, heure locale

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus à compter de 9 heures, ce mercredi 15 janvier 1997, sur remise d'un dépôt non remboursable de 100 \$, toutes taxes incluses, payable comptant, par chèque certifié ou par mandat-poste établi à l'ordre d'Aéroports de Montréal, en se présentant à :

Aéroports de Montréal
Approvisionnement
1100, boul. René-Lévesque Ouest, 21^e étage
Montréal (Québec) H3B 4X8

Les soumissions cachetées devront être déposées et adressées à : Aéroports de Montréal, Approvisionnement, 1100, boul. René-Lévesque Ouest, 21^e étage, Montréal (Québec) et seront reçues jusqu'à la date et l'heure de clôture stipulées aux présentes.

Sauf avis contraire, l'ouverture des soumissions s'effectuera immédiatement après la clôture de l'appel d'offres.

Pour être prise en considération, la soumission doit être présentée sur les formulaires fournis par Aéroports de Montréal, accompagnée de la garantie de soumission précisée dans l'appel d'offres, et déposée au plus tard à la date et à l'heure de clôture stipulées aux présentes.

Aéroports de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Renseignements :

M. Jean-Claude Légaré
Directeur adjoint
Approvisionnement
Téléphone : (514) 394-7315
Télécopie : (514) 394-7356



Société
des alcools
du Québec

Appel
d'offres

PROJET : LOCATION DE CONTENEURS-CITERNES
TRANSPORT ET FOURNITURE DE
CONTENEURS-CITERNES

DOSSIER : LCI9705

Des soumissions pour un service de location de conteneurs-citernes et de transport et de fourniture de conteneurs-citernes pour la période du 1^{er} mai 1997 au 30 avril 1999, avec une année d'option, seront reçues au plus tard le 20 février 1997 à 11 h (heure locale), aux Services juridiques de la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

SIÈGE SOCIAL 905, av. de Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9

**CENTRE DE DISTRIBUTION
DE MONTRÉAL** 2021, rue des Futaies
Montréal (Québec) - H1N 3M7

Un versement non remboursable de vingt-cinq dollars (25,00 \$) est requis pour obtenir le document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

BANQUE RÉPUBLIQUE NATIONALE DE NEW YORK (CANADA)

Avis est par les présentes donné, en vertu du paragraphe 56(1) de la Loi sur les banques, qu'une ordonnance d'agrément autorisant le fonctionnement de Banque République Nationale de New York (Canada), une banque résultant de la fusion de Banque République Nationale de New York (Canada) et Banque Israël Discount du Canada, a été émise par le Surintendant des institutions financières Canada le 20 décembre 1996. Cette autorisation de fonctionnement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

ALLAN SCHOUELA
Président
Premier dirigeant

TEL-ÉCOUTE
493-4484

Souvent il suffit d'en parler...

Autres Avis légaux,
Appels d'offres,
Soumissions et Encans
en page E8



L'ARRÊT-SOURCE

Maison d'hébergement
pour jeunes femmes
en difficulté

10249, Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2C 2T8
Tel.: (514) 383-2335 Fax: (514) 383-8568